



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 017

Le lundi 7 février 2022

Président : M. Peter Fonseca



Comité permanent des finances

Le lundi 7 février 2022

• (1100)

[Traduction]

Le président (M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.)): La séance est ouverte. Bienvenue à la 17^e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Conformément à la motion adoptée par le Comité le 16 décembre 2021, nous nous réunissons pour étudier les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2022.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en format hybride, conformément à l'ordre de la Chambre du 25 novembre 2021. Les membres y participent en personne dans la salle, ou à distance à l'aide de l'application Zoom. Les délibérations seront disponibles sur le site Web de la Chambre des communes, et la webdiffusion montrera toujours la personne qui parle plutôt que l'ensemble du Comité.

La réunion d'aujourd'hui se déroule également sous le format d'un webinaire. Les webinaires sont utilisés pour les réunions publiques des comités et ne sont accessibles qu'aux députés, à leur personnel et aux témoins. Les membres se connectent immédiatement en tant que participants actifs. Bien que les fonctionnalités pour les participants actifs demeurent les mêmes, le personnel a le statut de participant non actif et pourra donc voir la réunion uniquement en affichage galerie.

J'aimerais profiter de l'occasion pour rappeler à tous les participants qu'il est interdit de prendre des captures et photographies d'écran pendant cette réunion.

Compte tenu de la pandémie qui sévit toujours, et des recommandations émises par les autorités sanitaires, ainsi que de la directive du Bureau de régie interne publiée le 19 octobre 2021 pour assurer la santé et la sécurité de tous, tous les participants présents dans la salle doivent maintenir entre eux une distance de deux mètres et doivent porter un masque non médical lorsqu'ils circulent dans la pièce. Il est fortement recommandé de porter le masque en tout temps, y compris lorsqu'on est assis. Nous devons nous désinfecter les mains au moyen du gel hydroalcoolique fourni à l'entrée de la salle.

En ma qualité de président, je m'assurerai du respect de ces mesures pendant la réunion, et je remercie les membres à l'avance de leur coopération.

Je vous rappelle les règles à suivre pour assurer le bon déroulement de la réunion. Les députés et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Nous bénéficierons de services d'interprétation pendant la réunion. En bas de votre écran, vous pouvez choisir le canal parquet, anglais ou français. Si vous n'entendez plus l'interprétation, veuillez m'en informer immédiatement afin que nous puissions rétablir le service avant de poursuivre nos délibérations.

Vous pouvez utiliser la fonction « lever la main » au bas de l'écran en tout temps si vous souhaitez intervenir ou signaler quelque chose au président. Les membres présents dans la salle doivent procéder comme d'habitude lorsque le Comité se réunit en personne dans la salle.

Je vous rappelle les consignes du Bureau de régie interne visant le port du masque et les mesures sanitaires.

Vous devez attendre que je vous nomme pour prendre la parole. Si vous participez par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour l'allumer. Le microphone des personnes présentes dans la salle sera activé comme d'habitude par l'agent des délibérations et de la vérification.

Lorsque vous avez la parole, veuillez parler lentement et clairement. Votre micro doit être éteint lorsque vous ne parlez pas. Je rappelle aux membres et aux témoins qu'ils doivent s'adresser au président.

En ce qui concerne la liste des intervenants, le greffier du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour la tenir à jour pour tous les membres, qu'ils participent à distance ou en personne.

Le Comité a convenu qu'au cours de ces audiences, le président appliquera la règle voulant que la réponse d'un témoin à une question ne prenne pas plus de temps qu'il n'en a fallu pour la poser. Cela dit, je demande aux députés et aux témoins de se traiter mutuellement avec respect et d'observer les règles de bienséance. Si vous pensez que le témoin a dépassé le temps prévu, vous pouvez l'interrompre ou poser une autre question, en respectant le temps de parole imparti aux autres membres pendant la réunion.

Je demande aussi aux membres de ne pas trop dépasser le temps qui leur est alloué pour les questions. Nous n'allons pas vous interrompre pendant que vous parlez, mais sachez que notre greffier a deux minuteries, l'une pour les membres et l'autre pour les témoins.

Nous allons maintenant accueillir nos témoins.

Nous entendrons, à titre personnel, Ian Lee, professeur agrégé à la Sprott School of Business, de l'Université Carleton. Campaigne 2000 sera représenté par sa directrice nationale, Leila Sarangi. M. Sean Strickland, directeur exécutif, parlera au nom des Syndicats des métiers de la construction du Canada. Nous entendrons aussi M. Dan McTeague, président de Canadians for Affordable Energy. Mme Alison Coke, présidente-directrice générale, témoignera au nom de Etobicoke Services for Seniors. Nous accueillons également Martin Roy, directeur général de Festivals et Événements majeurs Canada.

Nous allons maintenant entendre les déclarations préliminaires des témoins. Chacun des témoins, un par organisation, aura jusqu'à cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire avant que nous ne passions aux questions des membres.

Nous allons commencer par M. Ian Lee.

M. Ian Lee (professeur agrégé, Sprott School of Business, Carleton University, à titre personnel): Merci, monsieur le président et membres du Comité, de m'avoir invité.

En 1953, l'année de ma naissance, sir Isaiah Berlin, le grand philosophe d'Oxford, a écrit un livre remarquable, en partie sur les animaux. Selon Berlin, il y a deux sortes de penseurs dans le monde: le hérisson et le renard.

Les hérissons voient le monde à travers la lentille d'une seule idée déterminante, et l'auteur donne comme exemples Platon, Hegel, Nietzsche et Proust. En revanche, les renards s'inspirent d'une grande variété d'expériences, comme Shakespeare.

Aujourd'hui, je m'adresse au Comité en tant que hérisson.

J'ai une autre citation. Le grand général Napoléon Bonaparte a déclaré que les généraux se préparent souvent pour mener la dernière guerre, et non la prochaine.

Quelle était la dernière guerre de notre époque? Depuis le début des années 1970, lorsque je suis entré sur le marché du travail au Canada, jusqu'à tout récemment, notre pays a connu un taux de chômage relativement élevé, causé par l'arrivée de millions de baby-boomers, ainsi que des niveaux d'immigration importants, que de nombreux Canadiens — dont je fais partie — appuient fortement.

Par conséquent, au cours des 50 dernières années — de 1972 à 2022 —, tous les premiers ministres, tous les ministres des Finances, tous les premiers ministres provinciaux, tous les députés, les acteurs sociaux, les universitaires et les centres d'études et de recherche ont centré leur attention sur les questions entourant le chômage, le soutien du revenu, le recyclage des travailleurs et même l'idée d'un revenu annuel garanti pendant que les gouvernements fédéral et provinciaux ont, à juste titre, dépensé des centaines de milliards de dollars pour régler ces problèmes sociaux urgents.

Puis, la pandémie de COVID-19 s'est propagée dans les foyers et les entreprises du pays, et l'un des nombreux paradoxes qu'elle a engendrés a été un taux de chômage élevé, de nature temporaire, comme nous l'avons très vite constaté, qui a été suivi très rapidement d'une relance économique très forte, comme la ministre Freeland l'a mentionné à plusieurs reprises dans le discours du budget d'avril 2021. Le retour en force très brutal de l'économie a mis en évidence les pénuries de main-d'œuvre sous-jacentes et désespérées qui constituent maintenant la nouvelle pandémie au Canada et dans les pays occidentaux.

Certains députés rejettent peut-être déjà ce que j'avance. Pas si vite — j'exhorte tous les députés à lire le magnifique ouvrage, fondé sur des données probantes, de John Ibbitson, journaliste au *Globe and Mail*, et Darrell Bricker, PDG d'Ipsos Reid, intitulé *Empty Planet*.

Depuis une vingtaine d'années, alors que nous sommes de plus en plus préoccupés par le réchauffement climatique, les environnementalistes et les activistes se plaignent de plus en plus bruyamment du fait que la planète se rapproche à grands pas des 10 mil-

liards d'habitants — certains parlent de 11 ou 12 milliards —, pourtant, selon Ibbitson et Bricker:

Un nombre croissant d'experts tirent une tout autre sonnette d'alarme. Au lieu de continuer à augmenter de façon exponentielle [...] la population mondiale se dirige vers un déclin brutal — et dans de nombreux pays, ce déclin a déjà commencé.

Ces démographes, statisticiens et mathématiciens professionnels qui travaillent dans des universités de recherche de premier plan — et non des lobbyistes militants — montrent que dans presque tous les pays du monde, et très certainement au Canada et dans les pays occidentaux, nous allons assister à l'effondrement de notre population et qu'il n'y aura plus que cinq milliards de personnes sur terre. En clair, cela signifie qu'environ 2,7 milliards de personnes disparaîtront sur les 7,7 milliards d'habitants actuels de la planète au cours des 50 ou 60 prochaines années.

Le *New York Times* a régulièrement documenté le déclin de la population, par exemple au Japon, où des maisons doivent être rasées et détruites en raison du manque de jeunes acheteurs. Cependant, la plupart des députés, des décideurs gouvernementaux et des ministres du Cabinet préconisent des politiques visant à augmenter toujours plus le soutien du revenu, comme si nous étions en 1972. Ce qu'il faut, c'est un changement complet de ce que Max Weber a appelé la vision du monde de *Weltanschauung*.

Comme l'a déclaré hier l'ancienne vice-première ministre libérale, Anne McLellan, dans le *Globe and Mail*:

Je ne suis pas de ceux qui disent: « Ne nous inquiétons pas du déficit et de la dette. » Il faut absolument s'en inquiéter. Il faut se préoccuper de la productivité et de l'investissement. Je [veux] voir un discours [sur la croissance] dans le budget de 2022. Quelle est la feuille de route pour nous rendre jusqu'à 2030 et atteindre la carboneutralité en 2050?

Il est urgent que le budget de 2022 délaisse les politiques qui incitent involontairement les gens à rester en dehors du marché du travail.

• (1110)

Ce sont, par exemple, les mesures de soutien liées à la COVID-19, sans fixer de conditions pour obliger les bénéficiaires à chercher et à accepter des offres d'emploi, ou les politiques qui incitent à prendre une retraite anticipée, avant l'âge de 67 ans, que dénonce énergiquement l'OCDE.

En fait, le gouvernement du Canada doit annoncer un réexamen approfondi de toutes les politiques sociales, à l'échelle pangouvernementale, dans le but de mettre en lumière celles qui incitent les gens à rester en dehors du marché du travail ou à prendre leur retraite avant l'âge de 67 ans, comme le recommande l'OCDE.

Comme l'a dit la ministre Freeland dans le budget de 2021: « Nous sommes tous dans le même bateau. »

Mesdames et messieurs les députés, il est maintenant temps de laisser de côté les batailles du XX^e siècle et de commencer la prochaine guerre, qui a déjà débuté, celle des pénuries massives de main-d'œuvre au Canada.

Pourquoi? Pour paraphraser le premier ministre Trudeau, « parce que nous sommes en 2022 ».

Le président: Merci, monsieur Lee.

Nous passons maintenant à Campagne 2000 et à Mme Sarangi.

Mme Leila Sarangi (directrice nationale, Campagne 2000): Bonjour et merci de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Leila Sarangi et je suis la directrice nationale de Campagne 2000, un regroupement de plus de 120 organismes qui s'emploient à mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles.

Aujourd'hui, je vais souligner plusieurs recommandations que nous avons formulées dans notre mémoire sur le budget de 2022 et dans notre dernier rapport sur la pauvreté chez les enfants, qui révèle que plus de 1,3 million d'enfants continuent de vivre dans la pauvreté. C'est près d'un enfant sur cinq, mais les taux sont beaucoup plus élevés pour les enfants autochtones, les enfants racialisés ou immigrants, les enfants handicapés et les enfants des familles monoparentales dirigées par une mère, entre autres personnes marginalisées par des obstacles systémiques. Ces familles vivent dans une plus grande pauvreté, et les inégalités augmentent. Bien que le taux national de pauvreté chez les enfants ait légèrement diminué au cours de la dernière année, lorsque nous avons examiné chaque province et territoire, nous avons constaté qu'il avait en fait augmenté dans plusieurs sous-administrations.

Aujourd'hui, je vais me concentrer sur deux sujets, soit les prestations de revenu et la garde d'enfants, bien que nous abordions de nombreux autres domaines essentiels dans les documents en question.

Je commencerai par la nécessité de prévoir un budget pour une amnistie complète de la PCU. Les fonds qui ont été réservés dans la mise à jour financière pour rembourser les aînés qui ont perdu le SRG doivent être débloqués maintenant. Nous avons reçu des témoignages d'aînés qui ont perdu leur logement, qui vivent dans leur voiture et qui n'ont pas les moyens de se nourrir et d'acheter leurs médicaments. Beaucoup ont envisagé le suicide en raison de ces difficultés, et trop d'entre eux ont déjà perdu la vie. Nous vous implorons en leur nom de verser immédiatement une aide d'urgence de 2 500 \$ à ces aînés et de créer un nouveau fonds de logement de 100 millions de dollars pour aider toutes les victimes de la récupération à garder leur logement.

La PCU a interagi avec d'autres prestations fédérales et provinciales. En plus de perdre le SRG, les personnes à revenu faible ou modeste ont perdu des prestations pour enfants, des prestations pour les travailleurs, des crédits de TPS, de l'aide sociale et de l'aide aux personnes handicapées, des suppléments au logement et d'autres prestations provinciales comme celles pour les coûts de l'énergie et les services de garde dont elles ont besoin pour traverser cette période extrêmement difficile.

Une amnistie complète pour la PCU signifierait que toutes les prestations récupérées seraient restituées et que l'on cesserait de poursuivre les personnes à revenu faible ou modeste pour le remboursement des prestations de pandémie. Elle ferait en sorte que les prestations liées à la pandémie n'aient pas d'incidence négative sur les prestations de revenu au cours de la présente année ou des années d'imposition à venir. Elle porterait immédiatement la prestation de confinement actuelle à 500 \$ par semaine et la maintiendrait jusqu'à ce que l'assurance-emploi soit réformée.

Nous recommandons également d'utiliser le Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour assurer la suffisance des programmes de revenu en augmentant les investissements de 4 milliards de dollars et en liant les fonds à des normes adéquates, afin de s'assurer que les programmes provinciaux et territoriaux respectent les obligations en matière de droits de la personne.

Nos deux derniers rapports annuels révèlent que l'Allocation canadienne pour enfants est en train de perdre son efficacité. Il faut

investir beaucoup plus dans le montant de base pour pouvoir rejoindre les enfants qui vivent dans une pauvreté extrême. L'abrogation de l'article de la Loi de l'impôt sur le revenu qui établit un lien entre l'admissibilité et le statut d'immigration permettra aux personnes dont le statut d'immigration est précaire, mais qui sont considérées comme des résidents en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, d'avoir accès à cette allocation.

Nous appuyons la recommandation des communautés de personnes handicapées d'accélérer la conception et la mise en œuvre de la nouvelle prestation fédérale pour les personnes en situation de handicap et nous recommandons également une prestation fédérale pour enfants handicapés.

Bien que le régime fiscal soit vaste et que les activités en cours visant à en faire bénéficier plus de gens soient d'importantes initiatives de réduction de la pauvreté, ce ne sera jamais un système universel. Nous avons besoin d'un système parallèle de distribution des prestations qui soit financé par le gouvernement fédéral et qui travaille avec les organismes de bienfaisance locaux dans les collectivités pour que les gens qui ne sont pas assujettis au régime fiscal puissent en bénéficier. Ce genre de travail se fait déjà de façon informelle partout au pays, et il y a, dans le monde, des administrations qui ont des programmes officiels dont nous pouvons nous inspirer.

Enfin, en ce qui concerne les services de garde, un système national a le pouvoir de transformer les choses s'il est conçu en tenant compte des familles à faible revenu. Nous recommandons un modèle à échelle mobile, de zéro à 10 \$ par jour, qui réduit les frais grâce au financement des coûts opérationnels, et non un modèle de subventionnement individuel des frais des parents, dont nous savons par expérience qu'il ne fonctionne pas pour les familles et qu'il ne réduit pas réellement les frais. Le financement de fonctionnement doit également prévoir des salaires décentes pour le personnel, et les grilles salariales provinciales et territoriales seront un élément essentiel de cette politique de financement.

Je vous remercie de votre attention. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1115)

Le président: Merci, madame Sarangi.

Nous passons maintenant aux Syndicats des métiers de la construction du Canada. Monsieur Sean Strickland, vous disposez de cinq minutes.

M. Sean Strickland (directeur exécutif, Syndicats des métiers de la construction du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président. Je suis très heureux d'être ici. Merci à vous et au Comité de nous permettre de témoigner aujourd'hui.

Je m'appelle Sean Strickland. Je suis le directeur exécutif des Syndicats des métiers de la construction du Canada, qui font partie des Syndicats des métiers de la construction de l'Amérique du Nord.

Nous représentons 14 syndicats internationaux de la construction comptant au total plus de trois millions de travailleurs syndiqués de la construction, dont 600 000 au Canada.

Les femmes et les hommes des métiers de la construction travaillent aussi bien à la réalisation de petits projets que sur des chantiers de plusieurs milliards de dollars partout au Canada. Le secteur de la construction et de l'entretien représente chaque année environ 6 % du PIB du Canada. Les travailleurs qualifiés sont souvent employés plus tard dans l'exploitation, la rénovation, l'entretien et la reconversion des usines et des installations. Nos membres et nos entrepreneurs les construisent et les entretiennent.

Nous recommandons que le budget de 2022 tienne compte de ce qui suit.

Premièrement, il faut maintenir les investissements dans les infrastructures qui créent de bons emplois pour la classe moyenne et éliminer le fouillis qui existe actuellement entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales afin que l'argent destiné aux projets d'infrastructure circule plus facilement et plus rapidement.

Deuxièmement, il faut appliquer les ententes sur les retombées locales aux projets d'infrastructure fédéraux qui offrent des possibilités aux groupes sous-représentés et aux apprentis. Les ententes sur les retombées locales doivent être incluses dans tous les contrats de construction adjugés par le gouvernement fédéral. Nous devons faire mieux que de fixer des objectifs ambitieux pour l'industrie afin d'offrir plus de possibilités à plus de gens.

Troisièmement, il faut assurer une transition équitable pour les travailleurs du secteur de l'énergie sur la voie de la carboneutralité au Canada. Nous savons tous que la carboneutralité entraînera beaucoup de pertes d'emplois, surtout pour les travailleurs du secteur canadien de l'énergie. Nous devons nous assurer que les bons types de soutien et de possibilités de formation seront disponibles afin que les travailleurs puissent se positionner pour les nouvelles sources d'énergie de l'avenir.

Vous trouverez plus de détails sur chacun de ces éléments dans notre mémoire officiel.

Il y a toutefois une question simple, qui se fait attendre depuis longtemps et qui est d'une importance cruciale, qui doit être incluse dans le budget de 2022, soit la déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre des métiers spécialisés.

Cette déduction mettra fin à l'iniquité de la Loi de l'impôt sur le revenu qui traite actuellement injustement les travailleurs des métiers spécialisés par rapport aux vendeurs et aux professionnels d'autres industries, qui peuvent obtenir une déduction fiscale pour leurs frais de déplacement liés au travail. Elle favorisera également la mobilité de la main-d'œuvre des métiers de la construction et tous les travailleurs de la construction qui, contrairement aux employés d'autres secteurs, doivent souvent se déplacer pour travailler. De plus, cela pourrait permettre au gouvernement d'économiser environ 347 millions de dollars par année selon une analyse indépendante qui a été communiquée à plusieurs membres du Comité et au gouvernement.

L'industrie de la construction est cyclique; les projets sont élaborés, construits et achevés en plusieurs étapes à différents moments, ce qui nécessite une main-d'œuvre spécialisée mobile pour se rendre là où se trouvent les chantiers. Lorsque les dépenses ne sont pas couvertes par l'employeur, les travailleurs doivent souvent payer de leur poche des dépenses fortuites, des coûts qui peuvent atteindre des milliers de dollars. Lorsqu'on essaie de subvenir aux besoins d'une famille, les dépenses supplémentaires font en sorte

qu'il est trop coûteux de voyager pour travailler, ce qui crée un obstacle à la mobilité de la main-d'œuvre et un déséquilibre sur le marché du travail; souvent, au Canada, nous avons un surplus de travailleurs de la construction dans certaines régions, mais en même temps, nous avons des pénuries dans d'autres. À l'heure actuelle, la Loi de l'impôt sur le revenu traite injustement les travailleurs spécialisés. Les autres professionnels bénéficient d'une déduction fiscale pour le coût de leurs déplacements, de leurs repas et de leur hébergement lorsque l'employeur ne les défraie pas. Cet avantage est refusé aux travailleurs spécialisés.

Par exemple, une personne qui vend des barres d'armature ou des conduits pour la construction d'un nouvel immeuble peut déduire de son revenu le coût de ses déplacements, de ses repas et de son hébergement, alors que cet avantage est injustement refusé aux travailleurs des métiers spécialisés, qui doivent se rendre aussi loin ou plus loin et engager des dépenses similaires pour installer les barres d'armature et les conduits. De toute évidence, c'est injuste.

Les travailleurs des métiers spécialisés devront toujours se déplacer pour travailler. C'est pourquoi on appelle nos membres des compagnons. Le régime fiscal ne devrait pas pénaliser les travailleurs de la construction parce qu'ils exercent ce métier. Les 600 000 travailleurs et travailleuses du Canada et de l'Union des travailleurs et travailleuses du Canada se réjouissent que cette question soit incluse dans les programmes du Parti libéral et du Parti conservateur et que le NPD continue de les appuyer dans ce dossier au fil des ans. Nous avons bon espoir que l'inclusion d'un crédit d'impôt dans les récentes lettres de mandat de la vice-première ministre et du ministre de l'Industrie permettra enfin d'atteindre cet objectif, avec un petit changement, à savoir que les travailleurs de la construction ont besoin d'une déduction fiscale et non d'un crédit d'impôt. Pourquoi? Un crédit maximal de 600 \$ n'incitera pas suffisamment les travailleurs à être plus mobiles. Selon leur revenu total, une déduction d'impôt pourrait leur offrir des économies d'impôt pouvant atteindre 2 000 \$ ou plus, ce qui les inciterait davantage à se déplacer pour travailler. Une déduction, et non un crédit, uniformiserait les règles du jeu entre les travailleurs de la construction et les autres travailleurs.

Cela permettrait aussi au gouvernement d'économiser de l'argent. Les SMCC ont fait produire une étude indépendante selon laquelle une déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre des métiers spécialisés pourrait réduire la dépendance à l'égard de l'assurance-emploi et augmenter les recettes gouvernementales d'environ 347 millions de dollars par année.

• (1120)

Il s'agit d'une modification simple et attendue depuis longtemps à la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est dans l'intérêt du gouvernement, du Parlement et de tous les partis d'appuyer l'inclusion d'une déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre des métiers spécialisés dans le budget de 2022 afin de corriger une iniquité actuelle dans la Loi de l'impôt sur le revenu, d'offrir des incitatifs raisonnables pour améliorer la mobilité de la main-d'œuvre, d'aider à rééquilibrer les marchés du travail de la construction et d'éliminer les obstacles qui empêchent les travailleurs de la construction de se déplacer, de se rendre au travail et de continuer à bâtir le Canada.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Strickland.

Nous passons maintenant à M. Dan McTeague, de Canadians for Affordable Energy. Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Dan McTeague (président, Canadiens for Affordable Energy): Monsieur le président, membres du Comité, invités et témoins, c'est un plaisir d'être ici.

Je suis heureux de vous revoir, monsieur Fonseca. Cela fait un certain nombre d'années que nous n'avons pas sympathisé, et beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis.

Canadiens for Affordable Energy est vraiment le fruit du travail que j'ai accompli au fil des ans dans le domaine de l'énergie, pas seulement dans le cadre de mes emplois précédents à GasBuddy ou tomorrowsgaspricestoday.com, mais aussi, bien sûr, ici au Parlement, où j'ai dirigé un certain nombre d'initiatives portant sur le coût de l'énergie et ses répercussions sur les finances des Canadiens. Cela touche tout le monde, qu'il s'agisse de ceux qui ont un revenu fixe, de ceux qui travaillent dans le secteur des affaires ou des étudiants dont l'avenir est très incertain.

Si je suis ici aujourd'hui, ce n'est pas vraiment pour vous donner une idée de la façon dont le gouvernement devrait délibérer au sujet de ses dépenses, mais peut-être pour emprunter au passé ce que le gouvernement pourrait envisager de faire, et cela compte tenu de l'augmentation considérable des prix de l'énergie. Je ne parle pas seulement des prix de l'essence ou du diesel, qui ont atteint des records, mais aussi, bien sûr, du coût des services publics, de la capacité des gens de joindre les deux bouts dans un hiver exceptionnellement froid. Cela signale peut-être ce qui nous attend, car beaucoup de gens doivent puiser beaucoup plus profondément dans leurs poches pour se chauffer que ce soit au propane ou au mazout.

Ce que nous voyons partout au Canada est inhabituel. Ce n'est peut-être pas exceptionnel compte tenu de ce que nous voyons en Europe aujourd'hui, mais c'est certainement une hausse inhabituelle des prix. Juste depuis le début de l'année, monsieur le président, les prix de l'énergie ont maintenant augmenté d'environ 14 %. Si l'on regarde, par exemple, les prix du diesel, qui sont également un baromètre pour les combustibles de chauffage et le gaz naturel, nous voyons sur les marchés une augmentation qui a d'abord été, au début de l'année, d'environ 1,35 \$ en moyenne au Canada et qui se rapproche maintenant de 1,65 \$. Il en va de même pour l'essence au moment où nous essayons de nous remettre de la pandémie. Je pense que la plupart d'entre vous en sont conscients, en tant que représentants des citoyens, et que vous recevez des appels à ce sujet, mais je m'attends à ce qu'il y ait des solutions.

Je vais conclure très brièvement, car je ne veux pas prendre la totalité des cinq minutes. Je tiens à entendre les autres témoins ainsi que certaines de vos questions. L'une des méthodes éprouvées a consisté à accorder un remboursement aux Canadiens. Ce n'est pas une idée unique. Les libéraux l'ont fait à deux reprises, en 2000 et en 2002. Cela découle essentiellement du fait qu'à mesure que les prix augmentent brutalement et qu'ils risquent de rester élevés — non seulement à cause des taxes sur le carbone, mais aussi à cause de la dynamique d'un marché où il y a, de toute évidence, une pénurie mondiale de pétrole et d'autres hydrocarbures importants — nous allons probablement voir un scénario dans lequel les gouvernements fédéral et provinciaux vont recevoir une manne importante par le biais de la TPS/TVH. Je pense qu'il serait peut-être préférable que les gouvernements envisagent sérieusement de remettre une partie de cet argent sous forme de remboursement de la TPS ou sous d'autres formes.

Je me rends compte, bien sûr, que les finances du gouvernement ne sont pas tout à fait à la hauteur des dépenses engagées avant et après la pandémie, mais si l'on veut donner un élan à la croissance

et permettre une reprise ordonnée après la pandémie, je pense qu'une telle initiative serait certainement appropriée.

Je crois aussi que les gouvernements devraient, pour le moment, envisager collectivement ce que beaucoup d'autres pays envisagent, c'est-à-dire un moratoire sur toute taxe future sur l'énergie, qu'il s'agisse d'électricité, de gaz naturel, de propane, de diesel ou d'essence. Cela signifierait inévitablement... Bien sûr, je demande beaucoup, parce que je sais que cela va à l'encontre du discours, mais je pense que nous devrions également envisager un moratoire sur la taxe sur le carbone.

Si nous ne le faisons pas, et si nous pensons pouvoir nous fier à l'idée que les remboursements suffiront, je m'inquiète de l'effet inflationniste et des effets secondaires que cela a. Que l'on parle aux agriculteurs ou aux intervenants du secteur de l'énergie de tous les côtés, la plupart admettent que les prix et le coût de la vie deviennent, pour beaucoup, insupportables. Je pense que nous pouvons tous convenir, abstraction faite de la politique, qu'une fois que vous commencez à jouer avec le prix des aliments, vous vous retrouvez avec un problème beaucoup plus grave sur les bras.

Je dirais très humblement, mais très directement que l'une des solutions à ce que j'admets être un problème très complexe serait d'envisager pour l'instant un moratoire sur la taxe sur le carbone — sur l'augmentation de la taxe sur le carbone — ainsi que des remboursements pour aider les Canadiens à s'en sortir dans une période où l'inflation va pratiquement détruire le pouvoir d'achat de beaucoup de gens.

● (1125)

Je n'ai pas besoin de mentionner que la faiblesse du dollar canadien, à un moment où les prix de l'énergie sont élevés, est une chose que nous n'avons pas vue depuis de nombreuses années.

En fait, en 2014, lorsque le prix du pétrole a grimpé à 90 \$ le baril, le dollar canadien se négociait 5 % à 8 % en dessous du billet vert, ce qui était important parce que nous établissons le prix de tous nos produits de base en dollars américains.

Le fait que le billet vert vaut maintenant 127 cents augmente beaucoup le coût de la vie pour tout le monde, et c'est peut-être un effet inflationniste caché dont je ne suis pas sûr que les statisticiens tiennent compte lorsqu'ils nous disent quels seront les taux d'inflation.

Je m'en remets aux gens les plus brillants, mais entretemps, nous croyons que ces deux recommandations seraient utiles. Elles préviendraient et réduiraient les préjudices pour l'économie canadienne et pour vos électeurs.

J'ai hâte de répondre à vos questions.

[Français]

en français et en anglais.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur McTeague.

Nous passons maintenant à Etobicoke Services for Seniors. Mme Alison Coke, présidente-directrice générale, a la parole pour cinq minutes.

Mme Alison Coke (présidente-directrice générale, Etobicoke Services for Seniors): Je tiens à vous remercier de m'avoir accordé le privilège de m'adresser au Comité et à profiter de l'occasion pour vous donner un aperçu du rôle des organismes de soins à domicile et communautaires, comme celui que je représente.

Etobicoke Services for Seniors, comme tant d'autres organismes de soins à domicile et communautaires, appuie les aînés, les adultes handicapés et leurs aidants naturels.

Mon expérience personnelle et professionnelle m'a appris que les gens ne comprennent pas bien ce que font les organismes comme le mien. Trop souvent, ce n'est que lorsque les familles sont en crise qu'elles demandent notre aide. Si elles avaient été au courant de notre raison d'être et des types de programmes et de services que nous offrons, nous aurions pu éviter beaucoup de souffrances humaines et de coûts économiques pour notre système de soins de santé et de soins de longue durée.

Pour ces raisons, je demande au Comité d'appuyer une campagne de sensibilisation du public afin de sensibiliser tous les Canadiens au secteur des soins à domicile et des soins communautaires, plus précisément à ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons. Nous avons pour objectif précis d'aider les aînés, les adultes handicapés et leurs aidants naturels à vivre le mieux possible, le plus longtemps possible et de façon aussi indépendante que possible dans leur propre foyer et dans leur collectivité.

Les nombreux services que nous offrons, comme les programmes de jour pour adultes, le transport, les soins de relève de nuit et à domicile, l'aide à la vie autonome ainsi que la santé et le mieux-être, visent trois objectifs, soit fournir de l'information et des connaissances, lutter contre l'isolement et renforcer les réseaux, les liens et les collectivités.

Beaucoup de gens s'épanouissent pendant leurs vieux jours, mais au fil du temps, chacun d'entre nous subira des pertes. Ce n'est pas une surprise dans l'abstrait, mais l'expérience est loin d'être théorique. Avec l'âge, le risque d'insécurité économique, de santé défaillante et de déclin des capacités physiques et cognitives, et surtout le risque de solitude, tous ces risques augmentent.

• (1130)

Les organismes de soins à domicile et en milieu communautaire comprennent ces risques et, en partenariat avec les clients, ils mettent en œuvre des programmes pour y faire face. Les relations que nous établissons avec nos clients s'étendent souvent sur des décennies, parfois sur une trentaine d'années. Nos clients vieillissent avec nous. Le premier contact avec eux peut être un appel de suivi de leur condition physique et de leur bien-être, mais en restant intentionnellement en contact avec les clients et leurs aidants naturels, nous suivons l'évolution de leurs besoins et de leur situation. Ont-ils besoin de transport pour se rendre chez le coiffeur ou à un rendez-vous chez le médecin? Auraient-ils avantage à se réunir avec d'autres personnes pour des repas ou des activités récréatives? Leur état de santé personnel pourrait-il nécessiter des soins à domicile, des soins de relève 24 heures sur 24, sept jours sur sept, ou des programmes de jour pour adultes?

Beaucoup de Canadiens ne connaissent tout simplement pas le secteur des soins à domicile et des soins communautaires et ne savent pas que c'est le genre de services que nous offrons. Pour cette raison, lorsqu'ils ont besoin d'un soutien, ils ne savent pas à qui le demander ni comment l'obtenir. Il est vraiment nécessaire de combler ce manque d'information, et une campagne de sensibilisa-

tion au sujet de ce que font les organismes de soins à domicile et communautaires et de la façon d'y accéder aiderait un grand nombre de personnes de trois façons principales.

Les Canadiens doivent savoir que nous sommes là pour fournir de l'information et des connaissances. Je soupçonne que bon nombre d'entre vous se sont occupés ou s'occupent maintenant de parents vieillissants. Lorsque je me suis trouvée dans cette situation avec mes propres parents, je n'avais aucune idée de ce qu'ils vivaient. Ce qui est encore plus troublant, c'est que j'ignorais vers qui me tourner pour obtenir de l'aide. Le système était fragmenté et il était difficile de savoir par où commencer. Je sais que beaucoup de gens vivent ou ont vécu la même expérience.

Par exemple, j'ai reçu récemment un appel d'une personne qui milite depuis longtemps pour les aînés. Elle était anxieuse parce que son médecin lui avait dit qu'elle sortirait de l'hôpital presque immédiatement après l'intervention qu'elle devait subir. Bien que très autonome, elle vivait seule, et savait qu'elle ne serait pas en mesure de prendre soin d'elle-même après l'intervention. Je lui ai parlé de notre centre d'entraide ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept, où elle aurait une chambre privée, tous ses repas, de l'aide pour se doucher et s'habiller, et où le personnel serait heureux de s'asseoir avec elle pour prendre une tasse de thé ou simplement pour bavarder. Si cette personne vraiment bien informée n'était pas au courant de l'existence de ce service, quelles sont les chances que tant d'autres personnes qui ont moins de connexions à cause de la langue et d'autres obstacles sachent qu'une telle aide est disponible?

Bon nombre d'entre vous qui avez des aînés dans votre vie sont dans la même situation. Vous devez savoir où trouver de l'aide pour vos proches. Au moment où vous en avez le plus besoin, par où commencer? Les gens doivent savoir que ce genre d'aide est disponible avant de faire face à une crise. Fournir cette information est un rôle clé que jouent les fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire.

Deuxièmement, nous sommes là pour lutter contre l'isolement social que vivent un grand nombre d'aînés, d'adultes handicapés et leurs aidants naturels. Dans le meilleur des cas, le vieillissement peut être un important facteur d'isolement. La COVID-19 a haussé le problème à un niveau jamais atteint. Un exemple de la façon dont notre organisme a relevé le défi a été le lancement d'un programme de sécurité alimentaire. Dès que la pandémie a été annoncée, tous nos programmes de groupe ont été suspendus, et tout le personnel participant à ces programmes a adopté un nouveau mode de fonctionnement. Chaque semaine, nous avons téléphoné à chacun de nos clients. Ils nous ont souvent laissé entendre à quel point il leur était difficile de se procurer de la nourriture et d'autres produits essentiels. Au cours des premières semaines, la conversation était brève et se limitait à un simple « ça va bien », mais sa durée est devenue de plus en plus longue. Les obstacles auxquels les gens faisaient face étaient notamment la peur de prendre les transports en commun et leur fragilité physique qui leur interdisait de porter de lourds sacs, quelle que soit la distance.

À mesure qu'il y a eu d'autres fermetures, notre service de transport a vu la demande diminuer. Comme nous n'avions jamais eu autant de véhicules et de personnel disponibles, nous avons lancé un programme de courses alimentaires, en demandant à nos clients et aux aidants de nous appeler pour nous donner leurs listes. Nous avons passé leurs commandes chez un partenaire No Frills et rempli les sacs. Notre personnel est allé chercher les commandes et les a livrées chez les gens. Aujourd'hui, nous avons réalisé plus de 1 500 livraisons de produits alimentaires.

Parce que nous savions que les défis liés à l'insécurité alimentaire s'étendaient bien au-delà de notre clientèle et touchaient l'ensemble de la collectivité, ESS a fait équipe avec d'autres organisations pour répondre à ce besoin. Une collaboration interorganismes sans précédent a eu lieu. Par exemple, dans le cadre d'un partenariat avec Toronto Community Housing, nous avons aidé à livrer des repas préparés et des paniers alimentaires.

Le président: Merci, madame Coke. C'était très bien. Vous aurez amplement l'occasion de parler de ces divers programmes pendant la période des questions. Merci beaucoup.

Nous allons passer à Festivals et Événements majeurs Canada. M. Martin Roy a la parole pour cinq minutes.

• (1135)

[Français]

M. Martin Roy (directeur général, Festivals et événements majeurs Canada): Bonjour à tous.

FAME, soit la coalition Festivals et événements majeurs Canada, et le Regroupement des événements majeurs internationaux, soit le REMI, représentent plus de 500 festivals et événements au Canada.

Nous nous sommes réjouis grandement lors du dépôt du budget 2021-2022, nous croyions que le cauchemar de la COVID-19 était sur le point de se terminer et que l'aide financière allait réparer les dégâts causés. Pourtant, un an plus tard, nous sommes encore ici à vous demander d'intervenir.

L'Initiative d'appui aux grands festivals et événements, soit l'IAGFE, ce nouveau programme doté d'un budget d'au plus 200 millions de dollars et qui est géré par les agences de développement économique régional, ne remplit pas toutes ses promesses.

Le principal problème est que ce programme a mis plus de six mois à recevoir ses premiers dossiers et a donné des premières réponses aux festivals et événements huit mois après le budget, ce qui fait que ce programme de deux ans est devenu, dans les faits, un programme d'un an et ne couvre plus qu'une seule édition des festivals, soit celle de 2022. On a manqué l'édition 2021. Je vous implore donc de recommander de reporter la fin du programme du 31 mars 2023 au 31 mars 2024, de façon à couvrir l'été 2023 et une deuxième édition des festivals.

L'autre problème qu'on voit, c'est que ce programme est trop restrictif. En faisant le choix de limiter l'accès aux festivals ayant des revenus annuels de plus de 10 millions de dollars, le gouvernement a restreint son accessibilité à 25 festivals canadiens se déroulant dans trois ou quatre provinces du Canada.

Ce choix a aussi fait en sorte qu'il existe un immense déséquilibre entre l'intervention qui est faite pour les grands événements, par l'entremise de l'IAGFE, et celle qui est faite pour tous les autres festivals, ceux qui ont des revenus de moins de 10 millions de dollars par année. Ils sont environ un millier à être soutenus par Patri-

moine canadien et peuvent, ensemble, compter sur beaucoup moins que 200 millions de dollars.

Le fait est que ces 200 millions de dollars annoncés pour les festivals locaux servent aussi aux événements des organismes culturels communautaires, tels que les présentations théâtrales extérieures, les célébrations du patrimoine, les musées locaux et les événements sportifs, et bien plus encore, selon le budget lui-même. Au bout du compte, il reste bien peu de fonds pour les festivals et événements par rapport à leurs besoins, par rapport à l'ampleur de la catastrophe dans notre secteur et par rapport à leur nombre aussi.

Pour distribuer les sommes prévues au budget, Patrimoine canadien a fait le choix de mettre en place un Fonds de relance pour le secteur des arts, de la culture, du patrimoine et du sport et un Fonds de réouverture des organismes du patrimoine. Dix mois après le budget, le Fonds de réouverture des organismes du patrimoine assorti au Fonds du Canada pour la présentation des arts n'est pas accessible. On parlerait ici de 25 millions de dollars. Les festivals n'ont toujours pas idée de ce qu'ils pourront soumettre, ni même quand, à quatre ou cinq mois du début de la saison, près d'un an après le budget. Au rythme où vont les choses, on peut prévoir qu'ils auront au mieux des réponses juste avant leur événement, sinon pendant leur événement ou même après, ce qui est inacceptable.

L'an dernier, votre comité préconisait de soutenir les arts, les secteurs de la culture, du tourisme et de l'hôtellerie en apportant un soutien financier supplémentaire à ses revenus jusqu'à ce que les restrictions liées à la COVID-19 puissent être levées en toute sécurité. Nous comptons là-dessus. Il faut tout prolonger, avec des enveloppes augmentées au prorata et des rajustements. Cela inclut le Fonds de réouverture des organismes du patrimoine et le Fonds de relance pour le secteur des arts, de la culture, du patrimoine et du sport, à Patrimoine canadien, l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements et, bien sûr, les mesures incluses au projet de loi C-2.

Nous croyons que si l'IAGFE est prolongée, on pourrait aussi faire de même, soit ajouter 100 millions de dollars aux 200 millions de dollars, tout en élargissant le programme aux événements moins grands, pour en aider non pas 25, mais plusieurs dizaines lors de l'an 3 du programme.

En juillet dernier, j'ai envoyé à votre comité des recommandations qui touchent à la normalité du secteur dans un mémoire, parce qu'on entrevoyait à ce moment le retour à la normale. Je pourrai préciser ma pensée tout à l'heure là-dessus. En général, même sans pandémie, il faut le dire, les choses ne tournent pas plus rond. Nous avons des membres qui reçoivent aujourd'hui moins de soutien qu'en 2018, alors que le gouvernement a réinvesti, en 2019, de 25 à 40 % dans les deux programmes dont bénéficient les festivals.

En terminant, j'insiste aussi sur la nécessité de créer un programme complémentaire du côté de Développement économique Canada et des agences de développement économique, afin de soutenir les festivals et événements en vertu de leur apport au tourisme et à l'économie, tout particulièrement des festivals et des événements qui ne sont pas culturels et qui ne sont pas soutenus par Patrimoine canadien. On devrait y consacrer 25 millions de dollars par année. Il y a toute une catégorie de festivals qui ne sont pas soutenus en ce moment. La COVID-19 nous démontre à quel point ils sont vulnérables. Nos amis de l'Association canadienne des foires et expositions, ou CAFE, soutiennent aussi notre demande.

• (1140)

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie, monsieur Roy, ainsi que tous les témoins, de votre déclaration préliminaire. Nous passons maintenant à la première série de questions des députés. Le premier tour est de six minutes, c'est-à-dire que chaque parti aura jusqu'à six minutes pour poser ses questions aux témoins.

Nous commençons par les conservateurs, et M. Chambers a la parole.

M. Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Je suis heureux de vous voir tous ici aujourd'hui. Je vous remercie infiniment d'avoir pris le temps de nous rencontrer pour réfléchir aux recommandations portant sur le budget de cette année.

Monsieur Lee, je vous remercie de votre déclaration préliminaire. Notre gouvernement souligne la forte croissance économique que nous avons observée au deuxième semestre de cette année et nous rappelle à tout instant que nous avons récupéré la plupart, sinon la totalité, des emplois qui ont été perdus au début de la pandémie. La Banque du Canada a des perspectives de croissance raisonnables pour 2022-2023, et elle affirme que nous fonctionnons pratiquement à pleine capacité.

Compte tenu de ce que vous avez vu de la part du gouvernement actuel dans les budgets précédents et des nouveaux 100 milliards de dollars qui, nous le savons, iront s'ajouter aux dépenses supplémentaires déficitaires, diriez-vous que nous sommes sur la bonne voie sur le plan économique?

M. Ian Lee: Je serai bref. J'ai trouvé que la politique du gouvernement de fournir un soutien du revenu dès le début de la pandémie de COVID-19, en mars 2020, était tout à fait appropriée. Nous étions en pleine crise. Nous ne savions pas à quoi nous en tenir. Nous ne savions pas à quel point c'était mortel. Nous connaissons tous l'histoire.

Cependant, depuis ce temps, tout est dynamique. Les économies sont dynamiques. Les faits sont dynamiques. Comme le directeur parlementaire du budget, qui est impartial, l'a dit il y a à peine cinq ou six jours, il n'y a plus aucune justification qui vaille, et nous devons changer de cap. Je sais que je sonne comme un disque rayé, avec une seule grande idée en tête, que le monde continue de se peupler, mais les données sont accablantes. Nous avons une pénurie de près d'un million d'emplois, et disons sans ambages ce que cela signifie. Il n'y a pas assez de gens dans les établissements de soins de longue durée pour s'occuper des personnes âgées comme je le serai moi aussi un jour, si j'y arrive. Nous avons des pénuries et pourtant — et je dis cela avec le plus grand respect pour les députés, parce que je pense que vous avez un travail incroyablement difficile — nous devons nous réorienter. Nous ne sommes pas en 1972. J'ai connu 1972. J'ai commencé à travailler en 1972 et ce n'est plus 1972. Nous ne sommes pas en 1982. Nous ne sommes pas en 1992. Nous avons d'énormes pénuries d'emplois et nous n'en sommes qu'au début. Nous ne sommes pas sortis du bois. Il faudra qui sait si 30, 40 ou 50 ans. Toute prévision démographique sérieuse faite par des démographes sérieux dans de prestigieuses universités de recherche nous annonce que ces pénuries ne feront que s'aggraver. Or, nous pensons à l'unanimité pouvoir les combler en faisant appel à l'immigration.

Lorsque d'autres pays se réveilleront pour s'apercevoir qu'ils vivent la même crise, vous verrez des pays limiter le nombre de gens qui quittent leur pays pour venir au Canada nous aider à régler notre problème de pénurie d'emplois — et dans les pays autoritaires et totalitaires, ils l'interdiront carrément.

Je dis donc que nous devons changer de cap. Nous devons adopter, comme l'a dit l'ancienne vice-première ministre McLellan, non seulement un programme de croissance, mais aussi une approche axée sur la mobilisation de toutes nos ressources. Nous devons inciter tout le monde à entrer sur le marché du travail dans la mesure du possible, et j'espère que vous examinerez ce que l'OCDE recommande depuis des années. On nous a dit que nous vivions de plus en plus longtemps, et pourtant nos politiques à l'égard de la retraite nous ramènent à l'époque où l'espérance de vie se situait entre 60 et 65 ans, mais ce n'est plus le cas. Il est question de devenir octogénaire, et ça va toujours plus loin.

Par conséquent, nous devons revoir nos politiques sur l'âge minimum de la retraite. Nous devons nous assurer que chaque programme de soutien du revenu... Bien sûr, il faut soutenir les gens qui ont besoin d'aide, mais il faut que ce soit à condition qu'ils cherchent un emploi. Tout le monde doit mettre la main à la pâte dans cette économie.

M. Adam Chambers: Vous avez évoqué la nécessité de dépenser au début de la pandémie, et vous avez également parlé de l'explication ou de la justification de certaines dépenses que nous avons vues. C'est vrai, il y a eu des gens qui ont été dévastés, des secteurs de l'économie qui n'ont pas pu survivre, des gens qui n'ont pas pu subvenir aux besoins de leur famille, mais d'après certaines données de Statistique Canada, n'est-il pas tout aussi vrai que nous avons dépensé beaucoup plus qu'il n'aurait fallu si nous avions suivi une approche ciblée, que nous avons dépensé beaucoup plus que nécessaire pour aider les gens tout au long de la pandémie?

• (1145)

M. Ian Lee: C'est la position que j'ai adoptée publiquement dans mes diverses entrevues avec les médias, et j'ai examiné les données de très près.

Très rapidement, l'OCDE, qui est un organisme de tout premier ordre et parfaitement impartial, a montré que seulement deux pays... C'était remarquable quand on a examiné les données. C'était le directeur parlementaire du budget qui avait reproduit ces données, je crois, ou c'était la Banque du Canada dans son rapport sur la politique monétaire. En somme, seuls deux pays occidentaux ont vu leur produit intérieur brut, le PIB, diminuer et leurs revenus augmenter. L'un d'eux était le Canada. L'autre, les États-Unis.

Normalement, en cas d'effondrement économique, le produit intérieur brut diminue, tout comme le revenu national. J'ai beau avoir étudié des données économiques, je n'ai jamais vu un PIB s'effondrer de la sorte, et c'est parce que nous avons paralysé l'économie et que les revenus sont montés en flèche vers le nord tandis que le PIB plongeait dans le sens inverse, vers le sud. Les revenus sont allés vers le nord. Si vous prenez l'Allemagne, un pays très progressiste qui n'a rien de mesquin, ou la Suède, la France ou le Royaume-Uni, le PIB et les revenus ont diminué, et ils ont injecté des sommes énormes dans l'économie.

Autrement dit, ce que j'essaie de dire, c'est qu'il fallait bien sûr appuyer les gens, mais je pense que nous avons appuyé les entreprises et les gens qui pouvaient se passer de notre soutien alors que nous aurions pu adopter une approche beaucoup plus ciblée en aidant les personnes les plus vulnérables de la société plutôt que les gens de la classe moyenne ou de la classe moyenne supérieure.

M. Adam Chambers: Très rapidement, dans les 10 dernières secondes qui me restent, est-ce vraiment le moment pour le gouvernement d'envisager de nouvelles dépenses?

M. Ian Lee: Je ne le crois pas. Non. Je ne crois pas. Le soutien du revenu n'est plus nécessaire.

Le président: Merci, monsieur Chambers.

Nous passons aux libéraux.

Monsieur Baker, vous avez six minutes.

M. Yvan Baker (Etobicoke-Centre, Lib.): Merci à tous nos témoins.

Je vais adresser mes questions — je suppose que la plupart de mes collègues s'en doutent un peu — à Alison Coke, d'Etobicoke Services for Seniors.

Madame Coke, tout d'abord, je tiens à vous remercier pour le travail important que vous faites au nom des aînés d'Etobicoke-Centre, d'Etobicoke et d'ailleurs. Je dois vous dire que lorsque des aînés, leurs enfants ou leurs petits-enfants communiquent avec moi ou avec mon équipe au sujet de leurs besoins en matière de soins de santé, je compte très souvent, comme vous le savez probablement, sur Etobicoke Services for Seniors pour faire tout leur possible, et c'est ce que vous faites toujours, vous et votre équipe. Je ne sais pas ce que nous ferions sans vous. Je vous remercie du service que vous offrez aux aînés et aux autres membres de notre collectivité.

Pendant votre exposé, vous avez été interrompue par faute de temps. Avant de poser mes questions, voulez-vous ajouter quelque chose que vous n'avez pas eu l'occasion de dire plus tôt?

Mme Alison Coke: Oui. Merci beaucoup. Je voulais souligner le troisième point. Je dois dire que je parle au nom d'une communauté qui n'a pas nécessairement une voix qui porte. Je ne veux vraiment pas perdre l'occasion de parler d'autres choses que nous faisons en leur nom.

Troisièmement, nous bâtissons des communautés. Les aînés et les adultes handicapés comptent parmi les membres les plus marginalisés de notre localité pour de nombreuses raisons — leur âge, leur exclusion culturelle, leur pauvreté et leur état de santé. La meilleure façon de les aider à surmonter ces obstacles c'est en les animant à établir des relations et des liens. Nous le faisons dans le cadre de notre programme de soutien aux aidants naturels, par exemple, en rassemblant des gens qui s'occupent d'adultes atteints de la maladie d'Alzheimer ou de démence, en leur donnant l'occasion de raconter leurs difficultés et de s'inspirer des idées d'autres personnes dans une situation semblable à la leur. Cela leur apporte du soulagement et la chance de se faire des amis parmi des personnes qui les comprennent vraiment. Ils souffrent en silence. C'est un travail extrêmement important.

Notre programme Daystrom à Etobicoke-Nord est un autre exemple de développement communautaire. De nombreuses personnes vivant dans cette région sont de nouveaux arrivants, trop souvent déconnectés des services et du soutien en raison de la langue et de la culture. Nous avons embauché une personne capable

de parler leurs langues. C'est un programme des plus heureux. Je dois vous dire que lorsque je vais rencontrer ces gens, je n'en reviens pas. Même si l'anglais n'est peut-être pas leur langue maternelle, on peut lire dans leurs visages à quel point ils aiment être ensemble. Ils ont continué de se réunir virtuellement chaque semaine, et nous avons veillé à ce qu'ils puissent faire. Le meilleur résultat, c'est qu'ils sont restés en contact.

Avec un peu de chance, nous vieillirons tous. Nous parcourons tous le même chemin, vous et moi. La mission de mon organisme et de tant d'autres organismes de soins à domicile et de soins communautaires, est de garder les gens dans leur foyer et leur collectivité, de les tenir s'ils chancellent, de les faire retrouver leur chemin s'ils s'égarer, et de leur tenir la main tout au long du processus. Cependant, comme je l'ai dit au début, trop peu de gens savent que de tels organismes existent et que nous pouvons les aider.

Comment pouvons-nous les aider avant qu'ils ne soient en crise? Pouvez-vous les aider à mieux connaître le secteur des soins à domicile et des soins communautaires pour augmenter leurs chances de vivre une vie plus saine, plus longue et plus autonome dans leur collectivité? S'ils savaient où et comment accéder à notre soutien, la possibilité de réduire les conséquences humaines et économiques de l'isolement et de l'admission prématurée et inutile dans les établissements de soins actifs et de longue durée serait d'autant plus grande. Je ne peux penser à un service public plus précieux que celui qu'on leur fournit.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de parler de cette question.

• (1150)

M. Yvan Baker: Merci beaucoup, madame Coke.

Il me reste un peu plus de deux minutes, alors je vais poser une ou deux questions, si le temps le permet.

Dans votre exposé, vous avez préconisé une campagne de sensibilisation du public, ce qui est une recommandation très pragmatique et réfléchie, une campagne qui permet aux gens d'être au courant des services que vous offrez et de s'y retrouver. Je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Vous n'êtes pas les seuls à le faire; il y a des organismes comme le vôtre partout au Canada qui touchent les circonscriptions représentées par les députés ici présents et d'autres.

Si nous faisons cela, si les personnes âgées et leurs familles étaient beaucoup plus au courant des services que vous et d'autres offrez, je soupçonne que vos services seront encore plus en demande. Les services sont-ils adéquats? Le financement est-il suffisant?

Je sais que les soins de santé relèvent en grande partie des provinces, mais y a-t-il suffisamment de fonds pour offrir les services qu'il nous faut fournir aux aînés?

Mme Alison Coke: Je vais répondre aux deux volets de votre question. Je suis convaincue que nous allons étendre nos services, en partie parce que je constate le nombre substantiel de bénévoles qui se feraient un plaisir de venir nous aider. Par exemple, ce soir, à l'église, je vais m'adresser à un groupe de 100 hommes qui désirent savoir comment s'engager dans le bénévolat.

S'ils pouvaient venir nous aider à offrir du soutien à la sécurité alimentaire ou à vérifier le mieux-être des gens, je crois qu'un grand nombre de personnes comprennent à quel point il est nécessaire de servir les aînés.

Oui, nous devons organiser nos collectes de fonds avec beaucoup de créativité afin de cibler les besoins des aînés. Nous n'avons pas cherché d'argent pour la sécurité alimentaire. Notre programme de banque alimentaire est plus florissant que jamais.

Je pense que nous aurons bien des occasions de faire valoir ce point de vue, ne serait-ce qu'à cause de ce qu'il en coûte au système de soins de longue durée et au système de soins actifs si nous ne le faisons pas. Le coût de cette souffrance humaine nous oblige à nous charger de ce travail.

M. Yvan Baker: Oui, et je pense que mon temps est écoulé. Merci beaucoup, madame Coke, d'être venue aujourd'hui.

Mme Alison Coke: C'était un plaisir.

Le président: Merci, madame Coke et monsieur Baker.

Nous passons maintenant la parole à Mme Ste-Marie, du Bloc, pour six minutes.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Je remercie tous les témoins de leur présentation. Il s'agit certainement d'un groupe de témoins des plus intéressants.

Mes questions s'adresseront à M. Roy.

Votre présentation contenait énormément d'éléments. J'espère que nous pourrions aborder plus en détail tous les éléments que vous avez soulevés. J'aimerais d'abord savoir comment se porte l'industrie du festival et des événements sur le terrain après deux ans de pandémie.

M. Martin Roy: Merci, monsieur Ste-Marie.

Je vais vous donner quelques chiffres. Au cours de la première année de la pandémie, le chiffre d'affaires des membres du REMI, soit le Regroupement des événements majeurs internationaux, au Québec, a baissé de 68 %. Nos revenus autonomes proviennent de la billetterie, de la vente de boissons et de nourriture et des commandes privées, entre autres. Ces revenus ont baissé de 89 %.

Par conséquent, nous considérons que les subventions, qu'elles proviennent du Québec, des provinces, des territoires ou du fédéral, constituent notre bouée de sauvetage. Sans l'aide spécifique et, je dirais, assez horizontale, que nous avons reçue, notamment par le truchement de la subvention salariale, plusieurs festivals et événements seraient morts et enterrés aujourd'hui.

Nous vivons dans l'espoir de reprendre nos modèles d'affaires traditionnels dès cet été. Nous attendons, un signal clair en ce sens de la part des différentes directions de la santé publique. On sait par exemple que l'Ontario a présenté un calendrier de déconfinement assez précis, ce qui n'est pas le cas du Québec. C'est aussi ce que nous réclamons au gouvernement du Québec.

M. Gabriel Ste-Marie: Vous n'avez pas généré de revenus autonomes pendant presque deux ans. Sans mesure de soutien, l'industrie est en quelque sorte en danger de mort.

Vous avez parlé des retards immenses liés à l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements. Vous nous demandez de recommander le report de la fin du programme à mars 2024 afin qu'il s'étende sur deux ans, et non sur une année. Est-ce exact?

• (1155)

M. Martin Roy: Absolument.

À la base, le programme devait durer deux ans, mais, effectivement, il a fallu presque un an pour le mettre en place et six ou huit mois pour donner des réponses. Ainsi, pour les événements et les festivals, il ne reste plus qu'une seule édition. Ce que nous demandons, c'est de prolonger le programme d'un an, ce qui se fait à coût nul. Évidemment, si on est en mesure d'ajouter des ressources et de le prolonger financièrement, nous suggérons de le faire. On pourrait aussi élargir l'accessibilité au programme et, de ce fait, accroître considérablement ses effets.

Dans le discours ambiant, j'entends des gens demander la fin des mesures de soutien au revenu. Je l'ai aussi entendu ici. Je veux insister sur l'importance de soutenir les secteurs de la culture et du tourisme et les gens qui œuvrent au sein de ceux-ci. C'est primordial. Il n'y a pas de baguette magique qui permet de transformer des metteurs en scène et des comédiens en infirmiers ou en préposés aux bénéficiaires. Cela ne se fait pas d'un coup.

J'insiste donc sur l'importance de ces mesures et sur l'importance, par le fait même, de garder l'expertise dans les secteurs des arts de la scène, car une fois que la pandémie va être terminée, on va vouloir avoir des ressources et des gens formés pour qu'on puisse enfin reprendre une vie culturelle normale au Canada.

M. Gabriel Ste-Marie: En effet, tout le secteur culturel est une industrie clé. Il faut absolument préserver cette expertise.

Nous sommes bien conscients que vous êtes les premières victimes de la pandémie. Vous avez été les premiers à fermer vos portes et vous serez probablement les derniers à les rouvrir. J'ai bien hâte que vous puissiez pleinement retourner à vos événements.

Vous soulignez le fait qu'un des programmes de soutien est trop restrictif, puisqu'il vise seulement les festivals ayant des revenus annuels de 10 millions de dollars et plus. Quant à l'autre volet pour les plus petits événements, l'aide qu'il apporte est trop diluée, étant donné qu'il vise tous les événements culturels et non seulement les festivals.

Pouvez-vous nous rappeler ce que vous suggérez au Comité?

M. Martin Roy: Bien sûr.

Quand le budget a été présenté, on a dit qu'il y avait une aide pour les grands festivals d'un côté et une autre aide de la part de Patrimoine canadien pour les plus petits événements. À ce moment-là, dans le budget, on n'avait pas défini ce qui était un grand festival ou un petit festival. Cela a pris quelques mois avant que le gouvernement statue que les grands festivals étaient des festivals avec des revenus annuels supérieurs à 10 millions de dollars. Or nous avions recommandé que ce seuil soit beaucoup moins élevé car, en réalité, il n'y a environ que 25 événements au Canada qui ont de tels revenus annuels. Vous les connaissez, ce sont les grands festivals. Du côté des plus petits festivals, l'aide est extrêmement diluée. À Patrimoine canadien, il y a une grosse enveloppe de 200 millions de dollars, mais elle sert à peu près à tout et il y a une somme bien moindre consacrée aux festivals.

En réalité, la COVID-19 vient amplifier le problème de financement du côté des festivals, car avant la crise, cela ne tournait déjà pas rond. On a gelé les programmes pendant plus de 10 ans et il n'y a pas eu de nouveaux investissements. En 2019, il y a eu un nouvel investissement sur deux ans, qui a ensuite été prolongé d'un an dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020, puis prolongé de nouveau de deux ans dans le budget.

Ce qu'on voudrait, c'est qu'on en finisse et qu'on rende ces investissements permanents. Il n'y a pas de raison de procéder une année à la fois. C'est donc une autre de nos recommandations que de rendre permanents ces investissements dans les programmes, c'est-à-dire le Fonds du Canada pour la présentation des arts et le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

M. Gabriel Ste-Marie: C'est très clair, merci.

M. Martin Roy: Merci.

Le président: Merci, monsieur Ste-Marie.

[Traduction]

Nous passons maintenant la parole au NPD, à M. Blaikie, pour six minutes.

M. Daniel Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Madame Sarangi, vous avez parlé tout à l'heure des aînés qui ont souffert du retrait des prestations de la PCU de leur montant de Supplément de revenu garanti, le SRG. Je sais que nous sommes ici pour discuter des mémoires prébudgétaires. Le gouvernement a parlé de verser de l'argent en mai ou en juin de cette année. Cependant, dans votre déclaration préliminaire, vous avez souligné à quel point cette décision est inadéquate en ajoutant qu'il faudra agir beaucoup plus tôt. Vous avez parlé d'un paiement unique pour ces aînés et peut-être aussi d'une aide, d'un fonds de logement, pour essayer de ramener chez eux ceux qui ont été expulsés.

Un certain nombre de députés libéraux siègent au Comité. Pourriez-vous en quelques minutes nous expliquer pour quelles raisons il est urgent que le gouvernement agisse tout de suite et non en mai ou en juin?

• (1200)

Mme Leila Sarangi: En fait, nous avons écrit à tous les députés élus dès l'été dernier, quand les aînés ont ouvert leurs premiers chèques de supplément garanti ou qu'ils ont reçu une lettre, qui les a étonnés, les avertissant qu'ils ne recevraient pas de SRG cette année ou que leur SRG avait été considérablement réduit. Ces aînés n'ont reçu aucun supplément garanti depuis juin de l'année dernière, et ce sont, comme vous le savez tous, des personnes âgées à très faible revenu. Ce sont les membres les plus vulnérables de nos collectivités. Ils ont tous plus de 65 ans, ils ont travaillé fort toute leur vie, ils sont encore obligés de travailler alors qu'ils devraient prendre leur retraite. Ils occupent des emplois précaires peu rémunérés où ils nous servent du café ou donnent des conseils dans des épicerie ou dans des centres d'horticulture.

Ils n'ont aucun soutien au revenu sur lequel se rabattre. Ils n'ont aucun coussin de sécurité dans leurs comptes en banque. Ils s'efforcent de joindre les deux bouts depuis l'été dernier. Avec le temps, la situation ne fait que s'aggraver. Depuis des mois, je reçois des appels et des courriels de gens désespérés qui ont été expulsés au milieu de l'hiver et qui vivent dans leur voiture, et cela se passe dans les Territoires du Nord-Ouest. Une femme en Nouvelle-Écosse a vendu sa petite entreprise pour faire un peu d'argent, mais après avoir payé ses impôts, il ne lui est rien resté. Des aînés m'ont

envoyé les ordonnances de leurs médecins. Ils ont 1 300 \$ par mois pour vivre et ils n'ont pas les moyens de payer leurs médicaments. D'autres m'envoient des courriels au sujet de leurs voisins: un s'est suicidé, un autre a perdu la vie parce qu'il ne pouvait pas payer ses médicaments. Nos partenaires des banques alimentaires voient venir des gens qu'ils n'avaient jamais vus auparavant. Les aînés emménagent chez leurs enfants adultes, ce qui crée des tensions dans ces familles qui élèvent leurs propres enfants.

D'autres partenaires, des cliniques juridiques, aident des aînés à comparaître à leurs audiences au tribunal pour loyer impayé, sur Zoom, parce qu'ils ont été expulsés. C'est épouvantable. Ce qui se passe dans nos collectivités est catastrophique, et cela se produit dans vos circonscriptions partout au pays. Ce problème est extrêmement grave, mais il ne représente qu'une toute petite partie du budget. Si l'on pouvait effectuer tout de suite un versement d'urgence de 2 500 \$, comme on l'a fait pour la Prestation canadienne d'urgence... Ces gens sont inscrits dans le système. L'argent est réservé. Quand ils m'appellent pour me demander quand l'argent arrivera et pourquoi il n'est pas encore arrivé, je ne sais pas quoi leur répondre, parce que je n'en ai aucune idée.

M. Daniel Blaikie: Merci beaucoup d'avoir mis un visage humain sur des problèmes qui, trop souvent sur la Colline du Parlement, se transforment en débats sur des chiffres et des processus bureaucratiques. Nous oublions trop facilement qu'à l'heure actuelle, des gens perdent la vie ou subissent des dommages irréparables parce que notre aide ne leur arrive pas assez rapidement.

Le pire, dans tout cela, c'est que le gouvernement est au courant de ce problème depuis au moins le mois de mai de l'année dernière; il aurait eu bien assez de temps pour agir. Malheureusement, au début, il ne voyait pas de raison d'agir. Ce n'est que bien après les élections d'automne que le gouvernement s'est rendu compte que ce retard aurait de graves conséquences pour les gens, et j'ai bon espoir que des mesures seront prises avant l'adoption du budget.

Merci.

Pendant la minute qu'il me reste, j'aimerais que vous parliez un peu de... Le NPD a beaucoup parlé, dans le cadre de Campagne 2000, de la nécessité d'accorder aux personnes à faible revenu une amnistie pour le remboursement de la PCU. Cependant, nous n'en entendons pas beaucoup parler sur la Colline du Parlement, sauf lorsque le NPD soulève cette question. Pour ce qui est de l'aspect économique, je me demande si vous pourriez nous dire combien le gouvernement peut vraiment s'attendre à récupérer auprès des gens qui n'ont pas les moyens d'assumer le fardeau de la dette que le gouvernement leur impose. À votre avis, combien d'argent le gouvernement pourrait-il raisonnablement s'attendre à récupérer auprès de personnes qui vivent déjà sous le seuil de la pauvreté, qui ont cru le gouvernement sur parole et qui lui ont demandé de l'aide lorsqu'elles en avaient besoin?

Mme Leila Sarangi: Rien, par rapport au budget fédéral... quelques cents, peut-être. Il s'agit de gens qui vivent avec 700 \$ par mois s'ils sont célibataires ou 1 300 \$ par mois s'ils sont en couple. Ils n'ont pas 10 \$ de trop par mois pour faire ce genre de remboursement.

Ces épreuves et ce stress que subissent les particuliers et les familles qui croulent sous une dette fédérale de 14 000 \$ sont profondément inquiétants. Ils s'ajoutent inutilement au stress de ces familles qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts. Elles doivent veiller à ce que leurs enfants aient mangé avant de partir pour l'école, à trouver l'argent qu'il faut pour acheter de nouveaux vêtements ou garder les lumières allumées et un toit au-dessus de leur tête.

Non, le gouvernement ne récupérera pas grand-chose.

• (1205)

Le président: Merci, madame Sarangi et monsieur Blaikie.

Chers collègues, nous passons maintenant à la deuxième série de questions. Les conservateurs commencent ce tour.

Monsieur McLean, vous avez cinq minutes.

M. Greg McLean (Calgary-Centre, PCC): Je remercie les témoins du temps et de la contribution qu'ils nous consacrent aujourd'hui pour appuyer ces importantes délibérations.

Mes premières questions s'adressent à Dan McTeague, de Canadiens for Affordable Energy.

Monsieur McTeague, vous avez parlé de proposer de rembourser les Canadiens, ou de leur accorder une déduction fiscale, sur l'augmentation du prix de l'énergie. Cela me laisse un peu perplexe. J'aimerais que vous nous expliquiez un peu cela, s'il vous plaît. Pour que les Canadiens acceptent sa taxe sur le carbone, le gouvernement les a assurés qu'il verse déjà un remboursement aux Canadiens qui en ont besoin — un mécanisme de redistribution de la richesse, si vous voulez.

Pouvez-vous nous dire pourquoi il faudrait accorder ce remboursement deux fois et si c'est vraiment la bonne façon de procéder, au lieu de simplement réduire la taxe sur le carbone?

L'hon. Dan McTeague: C'est une excellente question.

Dans de nombreuses provinces, y compris la mienne ici en Ontario, la taxe sur le carbone a augmenté en 22 mois de 10 ¢ le litre avec la TVH, ce qui dépasse beaucoup tout facteur inflationniste. Nous savons aussi qu'en plus de l'augmentation de la taxe sur le carbone, celle du prix de l'essence, du diesel, du gaz naturel et du mazout de chauffage nuit à de nombreuses régions du pays. Environ les trois quarts des Canadiens qui seraient touchés par cette mesure, notamment ceux qui ont un revenu fixe, ont vu les prix passer d'une moyenne d'environ 65 ou 70 ¢ par litre de diesel en cette même période de 2020, donc au début de la pandémie, à 1,13 \$ le litre l'an dernier et maintenant à 1,55 ou 1,60 \$.

Au cours de cette même période, outre les taxes sur le carbone qui ont un effet direct plus grave que l'inflation, le prix est beaucoup plus élevé parce que le gouvernement fédéral en prélève 5 %, et les provinces entre 7 et 9 % suivant où elles se trouvent, et plus on se dirige vers l'est, plus ces prix montent dans les provinces de l'Atlantique. C'est une manne d'argent qui, à mon avis, s'ajoutera aux difficultés des Canadiens qui essaient de se remettre sur pied. Vous n'avez pas à me croire sur parole. Selon MNP Ltée, plus de 40 % des Canadiens sont à moins de 200 \$ de la faillite personnelle.

M. Greg McLean: Merci, monsieur McTeague. Passons à ma prochaine question. Je comprends ce que vous dites.

Je suis d'accord avec vous. Toute cette question de la taxe sur le carbone, lorsque nous l'appliquons à un baril de pétrole à 60 \$,

équivalait plus ou moins à faire passer ce prix à 95 \$, ce qui nous permettait de faire la transition vers d'autres formes d'énergie en les rendant plus économiques. Cependant, le baril de pétrole coûte maintenant plus de 90 \$. Nous allons évidemment payer plus cher pour le pétrole et pour les produits qui en dérivent. En plus de la taxe sur le carbone, nous avons une taxe croissante qui s'ajoute à notre taxe sur l'énergie.

Je suis heureux que vous ayez parlé des répercussions sur le prix des aliments, parce que c'est un problème fondamental. Notre nation échoue misérablement dans sa production alimentaire et dans l'approvisionnement d'aliments aux Canadiens. Cette taxe, notamment la Norme sur les combustibles propres qui s'ajoute à la taxe sur le carbone, aura un effet inflationniste sur la production alimentaire. Que pensez-vous de cela?

L'hon. Dan McTeague: Eh bien, la situation est déjà grave. Nous nous en sortons à peine du côté de l'alimentation. Les engrais coûtent maintenant deux fois plus cher. Ce n'est pas seulement une question de pénurie. L'urée et l'azote sont tous deux dérivés d'hydrocarbures. Il semble bien que nos agriculteurs fassent des pieds et des mains pour se procurer ces produits, pour les thésauriser, ou tout au moins pour conserver ceux qu'ils ont déjà. Nous ne pouvons pas les accuser de thésauriser. Ils font tout leur possible pour se préparer à la saison de plantation de cette année. Évidemment, à cause de cela, tous les prix vont augmenter.

La taxe sur le carbone fait son chemin dans l'économie, mais une grande partie de cette taxe n'est pas protégée par un bouclier fiscal. La grande partie de ce coût s'ajoute au coût de la vie, bien au-delà des simples remboursements que les gens reçoivent. Cependant, nous constatons tous que le prix global des aliments augmente, cela va de soi. À mesure que les coûts du transport, des intrants et de la transformation augmentent, que ce soit sur la base du rendement... cela crée un problème.

• (1210)

M. Greg McLean: Merci, monsieur McTeague.

J'ai une autre question à vous poser. Au cours de ces 20 dernières années, les sociétés pétrolières et gazières du Canada ont versé au Trésor canadien des taxes d'accise, des taxes de vente, des impôts sur le revenu, des taxes municipales et des redevances totalisant plus de 500 milliards de dollars. Selon vous, cette taxe constitue-t-elle une subvention à l'industrie pétrolière et gazière?

L'hon. Dan McTeague: On nous pose souvent cette question. Ce n'est pas une subvention — ces sociétés paient beaucoup plus que ce qu'elles pourraient recevoir — à moins que cette subvention ne soit versée à toutes les entreprises du pays.

Je ne suis pas un grand admirateur des sociétés pétrolières. Je les ai affrontées quand j'étais député, mais je n'ai jamais essayé d'éliminer cette industrie, parce que je sais à quel point elle est importante pour tous les programmes sociaux du pays.

Le président: Merci, monsieur McTeague et monsieur McLean.

Nous passons la parole aux libéraux. Mme Chatel a cinq minutes.

Mme Sophie Chatel (Pontiac, Lib.): J'ai une question pour M. Lee. Je suis très heureuse qu'il appuie l'indépendance et la compétence de l'OCDE. J'y ai passé quatre ans avant les élections.

L'OCDE a convenu qu'il était important de prendre des mesures sans précédent pour préserver la main-d'œuvre, mais maintenant nous nous dirigeons vers le renforcement de la résilience de la main-d'œuvre, ce qui est très important. L'OCDE présente trois recommandations.

La première consiste à aider les personnes dans le besoin tout en encourageant les entreprises à s'écarter des subventions et les travailleurs à accepter des emplois viables. La deuxième est de veiller à ce que les entreprises utilisent efficacement les soutiens gouvernementaux pour conserver ou pour créer des emplois ainsi que pour la formation et le maintien de l'effectif. La troisième est d'améliorer la résilience du marché du travail en investissant dans les travailleurs, dans la santé et dans l'environnement.

Monsieur Lee, trouvez-vous ces trois recommandations valables?

M. Ian Lee: Je cite l'OCDE dans mes cours depuis que j'ai commencé à enseigner, il y a 34 ans.

Je tiens à souligner que je n'ai jamais dit que nous ne devrions pas investir dans le soutien au revenu.

Je viens de chercher un chiffre très rapidement, parce que je m'attendais à ce que vous me posiez cette question. Statistique Canada l'a publié en 2019, avant la pandémie de la COVID-19, alors que les trois cinquièmes de toutes les dépenses fédérales, provinciales et municipales étaient consacrées à la protection sociale, aux soins de santé et à l'éducation. Trois cinquièmes, c'est beaucoup d'argent. C'était plus de 500 milliards de dollars. C'était avant la COVID-19. Je ne suggère pas que nous cessions d'investir dans le soutien au revenu ou dans les soins de santé. Nous le faisons depuis les années 1960, lorsque nous avons créé l'assurance-maladie, le Régime de pensions du Canada et autres. Ce n'est pas la raison qui vous donne à penser que je suis contre le soutien au revenu. Nous le faisons. Le programme d'assurance-emploi a été adopté en 1935, nous le savons tous.

Ce que je dis, c'est que nous devons lier le soutien, qui est prévu dans la loi sur l'assurance-emploi depuis la création de notre pays et qui jouit d'un appui solide dans l'ensemble de la société canadienne... C'est que les gens doivent chercher un emploi, mais ils ne peuvent pas refuser un emploi offert dans leur domaine d'expérience ou dans leur région.

Voilà ce qui me dérange, parce que nous avons 1 million de postes vacants au Canada, mais nous ne pourrions pas bâtir une forte économie si les entreprises n'ont pas suffisamment de travailleurs. Je suis donc d'accord avec les principes abstraits de l'OCDE.

Mme Sophie Chatel: J'ai deux autres questions à vous poser. Merci.

Je pense que l'immigration est effectivement très importante. Chez les réfugiés, par exemple, nous avons des travailleurs très talentueux. Merci.

En ce qui concerne le crédit d'impôt pour personnes âgées qui figure dans la lettre de mandat du ministre des Finances, à l'intention des personnes âgées qui demeurent sur le marché du travail, j'ai entendu dire que nous devons en faire davantage pour maintenir nos aînés sur le marché du travail, si j'ai bien compris. Répondez simplement par oui ou par non, s'il vous plaît.

M. Ian Lee: Bien sûr. Il faut qu'un plus grand nombre de personnes de plus de 65 ans restent sur le marché du travail, oui, si elles sont en santé et en mesure d'y rester.

Mme Sophie Chatel: J'ai une question pour M. Strickland, s'il me reste du temps, monsieur le président.

Vous avez parlé du crédit d'impôt. Ma question sera brève. Cet argent est versé à des employés, alors je ne comprends pas vraiment pourquoi nos employeurs n'appuient pas ou ne couvrent pas ces frais, monsieur Strickland.

• (1215)

M. Sean Strickland: Il est versé aux employés. Dans certains cas, les employeurs absorbent ces coûts. Il s'agit principalement de grands projets de plusieurs milliards de dollars axés sur les ressources. Souvent, dans le secteur de la construction, les entreprises ont de faibles marges et des volumes élevés, alors il est très difficile pour les entrepreneurs, dans un milieu si concurrentiel, d'absorber ces coûts supplémentaires et de remporter le contrat d'un projet. Voilà pourquoi il est important d'offrir cette déduction fiscale pour encourager les travailleurs à se rendre là où il y a du travail.

Mme Sophie Chatel: S'il me reste du temps, je veux simplement confirmer que cela crée un véritable problème dans les régions rurales, parce qu'elles ont des travailleurs qualifiés. S'ils ne reçoivent pas de crédit pour les dépenses que cela leur occasionnera, ils n'iront pas travailler dans une autre région.

Pouvez-vous confirmer que c'est particulièrement important dans les régions rurales, monsieur Strickland?

M. Sean Strickland: Oui, je suis tout à fait d'accord. C'est aussi important dans les régions rurales que dans les régions urbaines. Je peux citer de nombreux exemples dans les provinces, qu'il s'agisse de régions rurales ou urbaines, et d'une province à une autre, où l'absence de cette déduction fiscale constitue un véritable obstacle à la mobilité des travailleurs.

Souvent, les travailleurs préfèrent rester chez eux sans travailler. S'ils pouvaient profiter de cette déduction, ils se rendraient là où il y a du travail.

Le président: Merci, madame Chatel.

Nous passons maintenant au Bloc. Monsieur Ste-Marie, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

Monsieur Roy, vous nous avez dit que, l'un des problèmes, c'est que les programmes sont votés pour un an ou deux et qu'ils ne sont pas récurrents. Il serait plus simple d'avoir des programmes de soutien récurrents et prévisibles, assortis d'une augmentation tenant compte de l'inflation. Toutefois, lors de votre présentation, vous avez aussi dit que des fonds sont votés, comme le Fonds de relance pour les organismes œuvrant dans la présentation des spectacles professionnels et le Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine, si j'ai bien compris. Les fonds sont votés, mais ils ne sont toujours pas accessibles et on n'en connaît toujours pas les critères. Pourriez-vous nous en parler davantage?

J'imagine qu'il nous reste deux minutes. Je vous écoute.

M. Martin Roy: D'abord, je tiens à faire la distinction entre les programmes liés à la COVID-19 et les programmes réguliers. Le problème que nous connaissons actuellement concerne l'Initiative d'appui aux grands festivals et événements, un programme voté, très ponctuel et axé sur la relance du secteur des festivals et des événements. Nous ne travaillons pas nécessairement en fonction des années, mais plutôt en fonction des éditions de festivals ou d'événements. Si le programme était au départ conçu pour soutenir deux éditions, il n'en soutient maintenant qu'une seule puisqu'il a fallu huit mois pour le mettre en place.

Dans le cas des programmes réguliers du ministère du Patrimoine canadien, le problème n'est pas que les programmes ne sont pas permanents. Ils le sont, mais les réinvestissements sont faits à la pièce et ne sont pour l'instant pas assurés au-delà de 2024, parce qu'on y est allé une année à la fois. Le problème concerne donc vraiment la durée des programmes.

M. Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie.

Dans votre présentation, vous avez parlé de tous les festivals et événements qui ne sont pas culturels, donc qui ne sont pas soutenus actuellement. Pourriez-vous développer cette idée?

M. Martin Roy: Oui, bien sûr.

De façon générale, le problème en ce moment concerne l'approche ou la philosophie du gouvernement fédéral, qui considère les festivals et les événements d'abord et avant tout comme des manifestations culturelles. Dans bien des cas, ces festivals sont effectivement des manifestations culturelles, mais ils ne le sont pas toujours. Les vrais dénominateurs communs, ce sont plutôt l'économie et le tourisme, parce que, même si tous les événements ne sont pas culturels, ils sont tous touristiques ou économiques. Dans certaines provinces et certains territoires, on l'a bien compris, notamment au Québec, où les festivals sont principalement soutenus par le ministère du Tourisme. Au fédéral, les événements sont soutenus par le ministère du Patrimoine canadien. Cela laisse donc toute une catégorie de festivals et d'événements, qu'ils soient sportifs ou de divertissement pur comme des compétitions de feux d'artifice ou des événements...

Le président: Votre temps est écoulé

Merci, messieurs Roy et Ste-Marie.

M. Gabriel Ste-Marie: Merci.

[Traduction]

Le président: Nous passons maintenant au NPD. Monsieur Blaikie, vous avez deux minutes et demie.

• (1220)

M. Daniel Blaikie: Monsieur Strickland, nous avons parlé un peu de la proposition visant à ce que les lois fiscales traitent les gens de métier aussi équitablement que les autres travailleurs qui peuvent faire des déductions ou recevoir un crédit d'impôt lorsqu'ils déménagent pour accepter un emploi.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné que les néo-démocrates appuient cette mesure depuis longtemps. En fait, au cours de la dernière législature, Scott Duvall, qui était alors député de Hamilton Mountain, a collaboré de très près avec les métiers de la construction pour préparer un projet de loi d'initiative parlementaire, qui a par la suite été présenté une deuxième fois par mon collègue, M. Matthew Green, de Hamilton.

Pourriez-vous consacrer quelques instants, et je sais que vous le faites souvent, pour illustrer les dispositions dont jouissent actuellement d'autres types de travailleurs. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi les gens de métier, même s'ils sont des employés — bien qu'un grand nombre d'entre eux soient des entrepreneurs indépendants — devraient être traités de la même façon afin de pouvoir se rendre là où il y a du travail?

M. Sean Strickland: Bien sûr. Nous sommes reconnaissants de l'appui que nous recevons depuis longtemps du NPD dans ce dossier.

Pour nous, cette inégalité est tout simplement... L'exemple que j'ai donné dans ma déclaration préliminaire est très éloquent. Disons que j'habite à côté de chez une personne qui vend des conduits, le genre de tuyaux de PVC par lequel on fait passer des fils. Vous connaissez bien cela. Mon voisin parcourt une certaine distance pour vendre ces conduits à un chantier et peut déduire son déplacement au kilomètre ainsi que ses repas, s'il en a, et son hébergement pour la nuit, au besoin. Je suis une personne de métier qui installe ces conduits. Je dois parcourir la même distance que mon voisin, le vendeur, assumer les mêmes frais que mon voisin, le vendeur, mais la *Loi de l'impôt sur le revenu* ne me permet pas de faire les mêmes déductions que le vendeur de ces conduits.

Nous considérons qu'il s'agit d'une inégalité dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* et qu'il faudrait y remédier. En réglant cela, nous encouragerons les travailleurs à aller travailler dans les provinces lorsqu'il y a une pénurie de travail dans un secteur et un surplus de travail dans un autre.

Au Canada, la main-d'œuvre n'est pas très mobile. Dans le secteur de la construction, nous n'avons pas une main-d'œuvre très mobile, mais si un tel encouragement était offert en modifiant la *Loi de l'impôt sur le revenu*, nous serons en mesure d'offrir aux travailleurs la possibilité de se rendre là où il y a du travail, d'améliorer la productivité du Canada, de réduire notre dépendance à l'égard des travailleurs étrangers temporaires dans certains cas, et de rétablir l'équilibre du marché du travail dans certains de ces secteurs.

Le président: Merci, monsieur Strickland.

Votre temps est écoulé, monsieur Blaikie. Merci.

Nous passons maintenant la parole aux conservateurs. Monsieur Stewart, vous avez cinq minutes.

M. Jake Stewart (Miramichi—Grand Lake, PCC): Mes questions s'adressent à Ian Lee, professeur à la Sprott School of Business.

Monsieur Lee, je vous remercie d'avoir pris le temps de venir parler au Comité aujourd'hui. Pendant tout le week-end, je me réjouissais de pouvoir vous poser ces questions.

Est-il vrai que vous tentiez d'avertir les gens que nous devrions surveiller l'inflation, alors que le gouvernement s'inquiétait de la déflation?

M. Ian Lee: Oui. J'ai vécu cela dans les années 1970. Je l'ai vécu dans les années 1970, et nous en avons fait l'expérience à cette époque. Les banques centrales et les décideurs de haut niveau disaient que tout allait bien et, en fait, les salaires et les prix ont été gelés à 6 et à 5 % en 1974. Ensuite, quand ils ont été retirés, tout a continué à augmenter, et nous savons comment cela s'est terminé.

J'ai été directeur des services hypothécaires de la quatrième succursale en importance de la Banque de Montréal au Canada, au bureau principal d'Ottawa. Soit dit en passant, la Chambre des communes a acheté notre immeuble. C'est maintenant le centre d'accueil parlementaire. J'y ai travaillé à une époque où les taux s'élevaient à 20 %. Je ne dis pas que nous allons atteindre 20 %, ce n'est pas du tout ce que je dis. Je dis simplement que lorsqu'on laisse le génie sortir de sa bouteille — et je parle du génie de l'inflation —, il est très difficile de le faire rentrer dans la bouteille, à moins de prendre des mesures draconiennes.

Ce n'est pas une opinion ou une théorie. Dans les années 1970, les taux d'intérêt sont passés à 20 % du temps de Paul Volcker, ce qui a provoqué la pire récession en Amérique du Nord depuis la Grande Dépression.

Donc, oui, il y a des solutions à l'inflation, mais elles sont très, très douloureuses et parfois, je pense qu'il vaut mieux prendre les devants et dire qu'on ne laissera pas le génie sortir de sa bouteille. Il faut le frapper avant qu'il ne s'envole, parce que si l'on intervient trop tard, ce sera pire. Les solutions seront encore plus douloureuses.

M. Jake Stewart: Pouvez-vous expliquer au Comité...? Je suppose que vous avez déjà expliqué comment vous avez vu cette situation apparemment, parce que vous en aviez fait l'expérience dans le passé. Voyez-vous des conditions du marché actuel que l'on pourrait comparer à celle de votre expérience antérieure?

• (1225)

M. Ian Lee: Eh bien, ce que nous avons vu dans les années 1970... Je ne veux pas entrer dans les détails, car je ne crois pas que ce soit utile. Je ne crois pas que le Canada ait causé l'inflation des années 1970, mais je crois, comme beaucoup d'autres personnes, qu'il l'a exacerbée. Soit dit en passant, je ne crois pas que le Canada ne l'ait causée cette fois-ci non plus. Nous savons que les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été perturbées par la pandémie, mais les gouvernements peuvent contribuer à faire monter l'inflation en injectant d'énormes sommes dans les mesures de relance monétaire et budgétaire.

Milton Friedman — je sais que certaines personnes ne l'aiment pas — était un professeur extraordinairement distingué de l'Université de Chicago. Il a remporté un prix Nobel pour avoir répondu à cette même question en démontrant que l'inflation est fortement influencée par la politique monétaire et budgétaire. Tout au long des années 1970, nous avons injecté des milliards de dollars de financement déficitaire dans l'économie pendant que celle-ci était en croissance. Je comprends ce qu'il voulait dire. Je suis très keynésien. Quand l'économie s'effondre, on dépense de l'argent, bien sûr. Cependant, nous dépensions de l'argent pendant les années 1970, alors que l'économie croissait à 6, 7 et 8 %. C'est comme à l'heure actuelle: l'économie est plus forte qu'avant la COVID-19, nous injectons des milliards de dollars et nous avons récupéré tous les emplois. C'est pourquoi le directeur parlementaire du budget a dit que nous n'avons plus de raison économique de stimuler l'économie.

Je ne fais qu'examiner les données probantes en fonction des données et des chiffres que nous constatons et que nous pouvons mesurer.

M. Jake Stewart: J'apprécie ces commentaires.

Devrions-nous vraiment dépenser 70 milliards de dollars de plus dans le cadre du projet de loi C-8 pour stimuler l'économie?

M. Ian Lee: Non. Cela m'inquiète beaucoup.

Je n'ai pas d'intérêt personnel en jeu. Je n'appartiens à aucun parti politique. Je ne consulte personne. J'enseigne à Carleton. Je fais de la recherche.

Je suis très attentivement Anne McLellan. Je pense que ses observations étaient tout à fait pertinentes. Nous devons maintenant changer de cap. Nous avons fait ce qu'il fallait faire au début de la COVID, mais nous devons maintenant nous concentrer sur la croissance. Nous devons générer de la croissance, ce qui générera des recettes fiscales pour financer ces programmes sociaux et les soins de santé.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche, nous le savons. Il y a des gens ici qui préconisent davantage de dépenses. Nous avons besoin de la croissance pour payer ces factures.

Encore une fois, je tiens à rappeler à tout le monde que les gens pensent que nous pouvons régler notre pénurie de travailleurs avec plus d'immigrants. J'appuie tout à fait l'immigration, mais nous devons nous préparer à l'idée que l'immigration pourrait commencer à ralentir et que nous avons besoin de plus de travailleurs. Nous avons une pénurie d'un million de travailleurs qui s'aggravera après la COVID. Les choses ne vont pas s'améliorer.

Le président: Merci, monsieur Stewart. Votre temps est écoulé.

Nous passons aux libéraux et à Mme Dzerowicz, pour cinq minutes.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Je remercie tous les témoins de leurs excellents exposés aujourd'hui.

J'ai des questions pour tout le monde, mais je n'ai pas assez de temps.

Je vais commencer par M. Strickland.

Monsieur Strickland, merci beaucoup d'être ici aujourd'hui. Je vous remercie de vos excellentes recommandations; je les ai devant moi. Merci aussi pour votre leadership au sein des syndicats des métiers de la construction et du mouvement syndical au pays. Vous avez été un excellent leader. J'ai vraiment apprécié toutes nos conversations précédentes.

Ma première question ne porte pas sur quelque chose que vous avez mentionné, mais sur une chose dont nous avons parlé. Nous comptons un certain nombre de travailleurs sans statut dans l'industrie du bâtiment à travers le pays. Est-il temps pour nous de trouver un moyen de normaliser la situation des travailleurs sans statut qui sont ici depuis des années, qui ont été formés et qui contribuent à notre économie? Quelle est votre position?

M. Sean Strickland: Tout à fait. Le Syndicat des métiers de la construction du Canada appuie la normalisation des personnes qui travaillent sur nos chantiers de construction et qui ne sont pas des citoyens canadiens. Je pense que nous devons offrir une voie d'accès à la citoyenneté canadienne.

Il existe un projet pilote auquel bon nombre de nos syndicats affiliés ont travaillé par l'entremise du ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté, et qui a donné de très bons résultats. Nous aimerions poursuivre ce travail et offrir des voies d'accès à un plus grand nombre de citoyens pour les travailleurs de la construction qui peuvent continuer à apporter une bonne valeur à l'économie canadienne.

Mme Julie Dzerowicz: Ma prochaine question est la suivante. À mon avis, des exigences linguistiques trop strictes expliquent en partie pourquoi un si faible nombre de travailleurs qualifiés passent par notre système d'immigration. De plus, les exigences en matière d'éducation ne correspondent pas aux exigences de certains des travailleurs qualifiés ou semi-qualifiés dont nous avons besoin.

Si nous créons une voie bien définie devant nous permettre de rajuster les exigences pour les travailleurs qualifiés et semi-qualifiés, pensez-vous que cela aiderait à combler certaines des pénuries de main-d'œuvre au sein des syndicats des métiers de la construction au pays?

• (1230)

M. Sean Strickland: Absolument. Un travailleur de la construction ne sera pas admissible à immigrer au Canada en vertu des exigences actuelles en matière d'immigration, alors cela doit changer. Comme il existe des pénuries dans certaines régions et des poches de chômage élevé dans d'autres, nous devons envisager toutes sortes de moyens pour attirer plus de gens dans l'industrie de la construction.

Nous devons l'introduire plus tôt dans nos écoles primaires. Nous devons offrir un soutien à la mobilité. Nous devons faire venir plus d'immigrants au Canada. Nous devons également offrir des voies d'accès aux gens qui travaillent déjà dans l'industrie de la construction. Il faut une approche multidimensionnelle pour que nous puissions continuer à bâtir ce pays.

Mme Julie Dzerowicz: Ma prochaine question est la suivante, et vous en parlez un peu. Il y a parfois beaucoup de tracasseries administratives entre les provinces quant à la mobilité de nos travailleurs. Avez-vous des recommandations à formuler au sujet des obstacles au commerce interprovincial qui pourraient être éliminés ou de l'harmonisation de certains règlements qui pourraient faciliter le déplacement des travailleurs d'un bout à l'autre du pays vers les régions où ils doivent aller? Auriez-vous une ou deux recommandations à faire à ce sujet?

M. Sean Strickland: Les ministères interprovinciaux ont formulé des objectifs, et des efforts ont été faits pour éliminer ce genre d'obstacles au commerce interprovincial quant à la reconnaissance des différentes qualifications des gens de métier par rapport aux obstacles provinciaux. Et les représentants de tous ces ministères participent au Programme du Sceau rouge. Ils se penchent sur ce genre de questions.

Il y a encore du travail à faire à cet égard. Nous avons besoin d'une plus grande souplesse parmi les provinces pour reconnaître les qualifications dans une province par rapport à celles d'une autre. Le Programme du Sceau rouge est utile à cet égard, mais dans l'ensemble, madame Dzerowicz, c'est une excellente question. Nous avons besoin de toutes sortes d'outils différents pour encourager cette mobilité.

Nous avons également examiné la question de la mobilité binationale, c'est-à-dire la possibilité de faire venir plus de travailleurs des États-Unis au Canada et du Canada aux États-Unis. Nous avons examiné les recommandations concernant les travailleurs étrangers temporaires, où les syndicats pourraient être désignés comme employeurs potentiels afin qu'ils puissent contrôler et gérer le Programme des travailleurs étrangers temporaires un peu mieux que les intérêts du secteur privé.

Il y a toute une série de recommandations et d'initiatives — provinciales, internationales, binationales — qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer le nombre de gens de métier au Canada.

Mme Julie Dzerowicz: Dans les 10 dernières secondes qui me restent, puis-je vous demander ceci, monsieur Strickland? Pour ce qui est des deux ou trois principales restrictions au Canada sur lesquelles nous devrions nous concentrer, selon vous, au-delà du Sceau rouge dont vous avez parlé, je vous serais reconnaissante de faire parvenir une recommandation à notre comité pour qu'il l'examine.

M. Sean Strickland: Je me ferai un plaisir de vous donner un aperçu plus complet de la situation, et nous vous ferons parvenir cette information.

Le président: Cela est très bien. Merci, monsieur Strickland. Merci, madame Dzerowicz.

Nous passons maintenant à la troisième série de questions. Les conservateurs sont les premiers sur la liste. Bienvenue à notre comité, monsieur Lawrence. Vous avez cinq minutes.

M. Philip Lawrence (Northumberland—Peterborough-Sud, PCC): Merci beaucoup. C'est un honneur, évidemment, de comparaître devant le comité des finances.

Je vais adresser la plupart de mes questions à M. Lee. Je veux parler clairement de cette question et entendre ses commentaires sur certaines de mes observations.

Je crois que plus nous fabriquons de produits, plus nous avons de travailleurs, plus nous offrons de services, plus notre pays est prospère. Savez-vous ce qui me rend enthousiaste? Je n'en veux certainement pas aux personnes qui atteignent la liberté financière — c'est très bien —, mais il s'agit de croissance économique. C'est ainsi que nous appelons cela lorsque nous produisons plus de produits et que nous avons plus de travailleurs. Cela sort des millions de Canadiens de la pauvreté. Cela me rend très enthousiaste.

Le problème, c'est que nous allons dans la direction opposée. L'économie canadienne est aux prises avec un monstre à deux têtes ou peut-être, monsieur Lee, à trois têtes en ce moment. Nous avons des dépenses déficitaires, ce qui mène, du moins en partie, à l'inflation. L'inflation signifie que chaque dollar gagné vaut moins cher.

L'autre aspect, c'est qu'il faut éventuellement payer les dépenses déficitaires. À un moment donné, il faut payer la note. À ma connaissance, il n'y a que deux façons de procéder. Premièrement, réduire les dépenses; deuxièmement, augmenter les impôts. « Augmenter les impôts » signifie que tous ces ouvriers qui travaillent tous les jours, surtout ceux qui se trouvent au bas de l'échelle économique, conservent une part moins importante de ce qu'ils gagnent. Ils vont être punis de deux façons avec ces dépenses irresponsables. D'une part, chaque dollar qu'ils gagnent aura moins de valeur et, d'autre part, ils ne pourront même pas conserver autant de leurs dollars.

De nombreux experts ont comparu devant le comité des finances et ont dit que, si l'on ajoute le montant des récupérations et des retraits, en plus des taux d'imposition, les gens qui gagnent 50 000 \$ ou 60 000 \$ sont assujettis à des taux d'imposition réels de 40 ou 50 %. Si on ajoute à cela l'inflation, on se retrouve dans une situation très inquiétante, où on pourrait assister à des pénuries de main-d'œuvre prolongées et à un manque de prospérité au Canada.

Monsieur Lee, pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, et si je me trompe, veuillez me corriger.

• (1235)

M. Ian Lee: La Banque mondiale a réalisé des études massives sur cette question et sur la réduction de la pauvreté dans le monde. Elles ont montré que les marchés compétitifs et productifs ont permis à plus d'un milliard de personnes dans le monde — et je pense que c'est un milliard et demi — d'échapper au niveau de pauvreté le plus bas.

Si vous examinez les données empiriques, il ne fait aucun doute qu'une économie forte et dynamique augmente le niveau de vie de tout le monde, pas seulement des gens au sommet. Je ne crois pas qu'il y ait le moindre doute à ce sujet. Je ne pense pas que mon point de vue soit différent de celui de Don Drummond ou de David Dodge, l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, ou des gens qu'on appelle les « libéraux bleus », si vous voulez les appeler ainsi.

Très rapidement, pour aborder un autre point très important que vous avez soulevé, Arthur Okun, le grand économiste libéral des années 1960, a écrit un livre célèbre intitulé *Equality and Efficiency*. Il a dit qu'il existe un équilibre constant dans la politique publique dans une économie mixte entre, disons, les politiques de justice sociale et les politiques de croissance économique. Il a dit qu'il fallait trouver le juste équilibre parce qu'il fallait de la croissance pour financer les politiques de justice sociale.

Je pense qu'à l'heure actuelle, il existe un plus grand déséquilibre. Nous mettons tellement l'accent sur la redistribution des revenus, ce qui est important, mais en même temps, nous avons oublié, ou nous négligeons — et c'est exactement ce que dit l'ancienne vice-première ministre libérale — et nous ne mettons pas l'accent sur les politiques de croissance. Des investissements canadiens quittent notre pays.

M. Philip Lawrence: J'aimerais aller un peu plus loin à cet égard. Une autre chose qui peut se produire, c'est que, si nous allons dans l'autre sens et que nous commençons à réduire la croissance économique au lieu de la faire croître, lorsque cette croissance diminue, cela réduit en fait le revenu du gouvernement, parce qu'il s'agit évidemment d'une assiette fiscale. Il s'agit de la courbe de Laffer. Je me demandais si vous pouviez nous donner 30 secondes à ce sujet également.

M. Ian Lee: Je crois comprendre que la courbe de Laffer est controversée. Je n'utiliserai même pas la courbe de Laffer.

Les gouvernements — fédéral, provinciaux et municipaux — participent à la croissance. Si vous regardez les recettes, la sensibilité des économies de l'Ouest, le Canada est la pièce à conviction A. Autrement dit, lorsque l'économie est en croissance, les recettes explosent. Elles ne font que remplir le Trésor fédéral, les trésors provinciaux et les administrations municipales. Ensuite, il faut examiner les répercussions sur les recettes des gouvernements lorsqu'elles chutent et que survient une récession. Leurs revenus disparaissent tout simplement.

Les gouvernements sont très sensibles à la croissance. Plus les gouvernements prennent de l'expansion, plus le taux de croissance du PIB dans l'économie est élevé, plus il y a d'argent dans le Trésor qui peut ensuite être consacré aux soins de santé, au soutien du revenu social et ainsi de suite. Tous ceux qui croient en un soutien accru du revenu social devraient crier qu'ils soutiennent la croissance économique, car elle génère plus d'argent à dépenser pour ces politiques.

Le président: Merci, monsieur Lee.

Merci, monsieur Lawrence.

Nous passons maintenant aux libéraux. Monsieur MacDonald, vous avez cinq minutes.

M. Heath MacDonald (Malpeque, Lib.): Je vais m'adresser aux représentants des Syndicats des métiers de la construction du Canada. Pendant la pandémie, les chaînes d'approvisionnement mondiales ont créé une inflation dans de nombreux secteurs, y compris le secteur de la construction. Pouvez-vous nous dire où en sont ces questions quant aux coûts et à l'approvisionnement?

M. Sean Strickland: Absolument. La chaîne d'approvisionnement est un constant défi. Le coût des matières premières reste un défi. De plus, la livrabilité des marchandises entraîne des retards dans les projets de construction. C'est certainement un problème pour l'industrie et cela crée une pression à la hausse sur les prix finaux des projets de construction.

• (1240)

M. Heath MacDonald: Je vais revenir à ce que disait Mme Dzewrowicz au sujet de la main-d'œuvre. Je viens de l'Île-du-Prince-Édouard, et j'ai vu récemment que notre association de la construction annonçait 1 000 postes vacants, et la situation devient très difficile. Cela contribue à toutes sortes d'obstacles.

J'aimerais vous poser la question suivante, plus précisément en ce qui concerne son point de vue, par rapport à l'éducation de la maternelle à la 12^e année, l'éducation postsecondaire et l'enseignement normalisé dans les métiers. À un moment donné, dans les années 1970 et 1980, on disait que c'était l'époque idéale, et puis tout à coup, tout le monde a décidé qu'il fallait avoir un diplôme en administration des affaires. Notre économie a changé, et nous commençons maintenant à voir une véritable pénurie de main-d'œuvre.

M. Sean Strickland: Merci pour cette excellente observation. J'aimerais faire quelques observations.

À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a actuellement un boom résidentiel. Il faut 1 000 travailleurs. Pendant ce temps, à Terre-Neuve-et-Labrador, nous avons un surplus de travailleurs. C'est exactement pourquoi une déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre dans les métiers spécialisés aiderait, même dans le Canada atlantique, les travailleurs de Terre-Neuve à venir à l'Île-du-Prince-Édouard, plutôt que de prendre l'avion pour aller beaucoup plus loin. De même, à Halifax, en Nouvelle-Écosse, il y a des besoins en travailleurs, et il y a un surplus de travailleurs à Terre-Neuve. Il serait tout à fait logique de mettre en place cette déduction fiscale.

Pour ce qui est de la normalisation à l'échelle du pays, la réglementation des métiers et du commerce relève des provinces. Nous croyons qu'il devrait y avoir plus d'uniformisation à l'échelle du pays, tant que cette uniformisation se fait vers le haut et non vers le bas. Il y a une certaine pression pour essayer de banaliser les métiers. Nous n'appuyons pas cela. S'il doit y avoir une certaine normalisation, il faut que ce soit au niveau le plus élevé, et non au niveau le plus bas.

M. Heath MacDonald: Cela est intéressant. Je sais que l'Île-du-Prince-Édouard utilise même la réalité virtuelle pour amener les jeunes à... [difficultés techniques] ... exactement à quoi cela ressemble avant même d'entrer dans la salle de classe et d'apprendre par l'entremise des programmes du Sceau rouge. C'est intéressant.

Pouvez-vous nous parler davantage du vaste potentiel économique en matière d'emplois dans l'ensemble de votre industrie par rapport à l'économie verte? Quel potentiel voyez-vous pour l'association de la construction? Qu'est-ce qui pourrait ouvrir la voie à la construction résidentielle ou commerciale?

M. Sean Strickland: Pour ce qui est d'initier les jeunes aux métiers, vous pouvez également consulter notre site Web, où nous offrons des vidéos. Nous collaborons avec toutes les associations provinciales de métiers de la construction du pays pour élaborer des vidéos visant à initier les jeunes aux métiers et à les aider à comprendre ce que fait un mécanicien d'entretien, par exemple, ou un exploitant. C'est un élément très important de notre travail.

En termes d'opportunités économiques, le défi que nous devons relever en matière de transition est le suivant: d'une part, un rapport indique que nous allons perdre 450 000 travailleurs d'ici 2050 dans le secteur du pétrole et du gaz. Ensuite, un autre rapport de la Banque Royale indique que nous aurons besoin de 2 billions de dollars d'investissements pour construire les sources d'énergie du futur.

Nous nous efforçons de continuer à fournir ces emplois nécessaires dans le secteur du pétrole et du gaz et de positionner nos travailleurs pour les nouvelles sources d'énergie de l'avenir: la séquestration du carbone, l'hydrogène, les petits réacteurs modulaires et le nucléaire. Il y a toutes sortes de possibilités au Canada pour ces nouvelles sources d'énergie de l'avenir. Nous avons besoin du soutien de l'industrie et du gouvernement pour nous assurer que nos travailleurs sont là pour cela. Le programme de formation et d'innovation des syndicats est très utile. Il y a aussi des initiatives sectorielles qui émanent du marché.

Nous avons besoin de ce genre de soutien pour continuer à positionner nos travailleurs afin de tirer parti de cette excellente occasion qui nous attend alors que nous nous dirigeons vers la carboneutralité.

Le président: Merci, monsieur Strickland et monsieur MacDonald.

Nous passons maintenant au Bloc. Monsieur Ste-Marie, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: Merci, monsieur le président.

Monsieur Roy, comme vous l'avez souligné, vous nous aviez présenté des demandes prébudgétaires l'été dernier en supposant que nous serions finalement sortis de la pandémie.

Aimeriez-vous revenir sur des éléments que vous voudriez faire ressortir de ces ententes ou sur des éléments que vous voudriez rappelez au Comité?

M. Martin Roy: Je voudrais d'abord réitérer, en lien avec votre question précédente, que nous attendons toujours le versement de l'argent qui a été annoncé dans le budget il y a près d'un an. C'est fondamental. On peut bien faire toutes sortes d'annonces, mais, si, au bout du compte, l'argent n'est pas versé, ce n'est pas très efficace. Voilà ma première remarque.

En ce qui concerne la normalité dans le secteur, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut rendre permanents les investissements qui ont été faits en 2019, et qui, pour l'instant, ont été prolongés à la pièce jusqu'en 2024. Ces réinvestissements répondent à une demande plus forte des clients à Patrimoine canadien et viennent mettre fin à

un gel de 10 ans. Nous ne comprenons pas pourquoi ces investissements n'ont pas été rendus permanents et intégrés à la base budgétaire des deux programmes en question. Il s'agit d'investir 8 millions de dollars dans le Fonds du Canada pour la présentation des arts et 7 millions de dollars dans le programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. C'est fondamental.

Comme je vous le disais, pour l'instant, ces réinvestissements de 2019 ne font même pas ce qu'ils devraient faire, c'est-à-dire régler le problème qui existe. À notre avis, il faut aussi réinjecter une somme de 30 millions de dollars, soit 15 millions de dollars dans le Fonds du Canada pour la présentation des arts et 15 millions de dollars dans le programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. Ainsi, les subventions cesseront enfin de décroître.

Le problème, actuellement, c'est que des festivals reçoivent aujourd'hui moins qu'avant le réinvestissement du gouvernement fédéral en 2019. Il est incompréhensible que ces augmentations des investissements de 25 ou de 40 % ne se traduisent pas par une augmentation des subventions. Or cela s'explique par le fait qu'il y a de plus en plus de clients. Dans le cadre du programme de Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, on répartit tout simplement les fonds en fonction des demandes et de la somme disponible. Cela peut effectivement entraîner une décroissance des subventions.

Enfin, comme je vous le disais tout à l'heure, je pense qu'il est important de créer un programme complémentaire qui viendra soutenir les festivals et les événements qui ne sont pas soutenus par Patrimoine canadien. Je vous parle de toute cette catégorie qui comprend aussi des foires agricoles et ce genre d'événements qui ne sont pas soutenus par Patrimoine canadien, car ils ne sont pas considérés comme étant des événements culturels.

• (1245)

M. Gabriel Ste-Marie: Merci beaucoup.

M. Martin Roy: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ste-Marie.

[Traduction]

Nous passons maintenant au NPD et à M. Blaikie.

M. Daniel Blaikie: Monsieur Lee, vous avez dit que vous ne vous opposez pas aux programmes de soutien du revenu pour les personnes vulnérables, alors je suppose que vous voulez parler des personnes handicapées qui ne sont pas en mesure de participer au marché du travail, ou des aînés qui ont un faible revenu fixe, qui ont besoin d'aide pour compléter leur revenu afin d'avoir un logement et pour se nourrir.

En ce qui concerne les programmes de soutien gouvernementaux qui ont été mis en place pour les personnes touchées par la pandémie, depuis septembre 2020, ces personnes doivent avoir une recherche d'emploi active pour recevoir les prestations. C'était le cas pour la Prestation canadienne de la relance économique, par exemple.

Le gouvernement a supprimé ce programme à la fin octobre, à très court préavis. Il y avait 900 000 personnes qui recevaient encore cette prestation. Nous n'avons pas vu d'atténuation correspondante des problèmes du marché du travail lorsque cette prestation a été refusée à de nombreuses personnes. La Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement n'a pas été un remplacement adéquat; les gens ont de la difficulté à l'obtenir et, bien sûr, le montant a été considérablement réduit, passant de 500 \$ par semaine à seulement 300 \$ par semaine, ce qui est à peine suffisant pour vivre.

Lorsque j'entends les gens parler d'annuler le soutien du revenu gouvernemental, ce que les libéraux ont fait en grande partie l'automne dernier pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre, il me semble que l'élément le plus important dont nous ne parlons pas, c'est la formation et la façon de préparer les gens qui ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail, et c'est probablement la raison pour laquelle ils ont besoin d'aide au revenu au départ. Je ne crois pas que 900 000 Canadiens auraient été satisfaits de rester à la maison avec 300 \$ par semaine s'ils avaient pu trouver un emploi bien rémunéré et gratifiant.

Pouvez-vous nous parler de la formation et de ce que nous devons faire pour que les gens disponibles soient prêts à occuper les emplois disponibles, car il me semble que c'est un problème beaucoup plus important que les programmes de soutien du revenu du gouvernement, qui sont loin d'être suffisants pour vivre. Pourriez-vous nous parler du volet formation, s'il vous plaît?

M. Ian Lee: Cela vous surprendra peut-être, mais je suis tout à fait d'accord. Au cas où quelqu'un ici penserait que je dis que Ian Lee, professeur, veut que tout le monde retourne à l'université, je tiens à féliciter M. Strickland et son industrie. Je ne pense pas que nous ayons besoin de plus de gens à l'université, et je vais probablement me faire attaquer maintenant par mes collègues professeurs. Je ne suis pas contre l'université; je crois fermement à l'université.

M. Daniel Blaikie: Eh bien, si cela peut vous consoler, je suis électricien titulaire du Sceau rouge et j'ai deux diplômes universitaires. Je connais donc bien le phénomène.

M. Ian Lee: Soit dit en passant, mon fils est lui aussi titulaire du Sceau rouge en menuiserie, alors je connais très bien le programme du Sceau rouge.

Les collègues communautaires ont fait un travail extraordinaire au Canada. Ils sont l'un des grands héros méconnus, et nous devrions les célébrer. Malheureusement, au cours des 30 dernières années, comme vous le savez, je pense que nous avons exagéré, et les conseillers en orientation partout au Canada l'ont fait, le rêve de l'université. Je crois fermement à l'université, mais nous n'avons pas besoin que tout le monde aille à l'université.

Pour répondre à votre question, très rapidement, oui, nous avons besoin de recyclage. Nous avons besoin de beaucoup plus de ciblage. Au lieu de se contenter de dire: « Écoutez, nous allons vous offrir un soutien du revenu » — que nous appelions cela « aide sociale » ou « assurance-chômage », je ne m'accroche pas aux étiquettes — nous devons le signaler aux gens, et les gouvernements doivent faire un meilleur travail en disant: « Écoutez, nous avons un million de postes vacants. »

Je ne parle pas seulement des restaurants. Mon propre frère est entrepreneur, et il a dit que son plus gros problème n'était pas les impôts; il ne peut pas trouver de travailleurs pour son entreprise. Nous avons un problème.

• (1250)

Le président: Merci, monsieur Lee et monsieur Blaikie.

Oui, applaudissons les universités, les collèges, le Sceau rouge et tous les autres.

Passons à la suite maintenant. Nous allons passer aux conservateurs, et je crois que M. Chambers a la parole pour cinq minutes.

M. Adam Chambers: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Monsieur Roy, je suis désolé, mais je ne parle pas bien français.

[Traduction]

Si vous êtes d'accord, je vais poser ma question en anglais.

Vos membres sont-ils bien équipés ou sont-ils prêts à rouvrir en toute sécurité?

[Français]

M. Martin Roy: Cette question fait l'objet de différents débats et de différentes approches. Au début de la pandémie, nous avons grandement fait preuve de précaution et nous avons voulu évidemment que nos activités soient les plus sécuritaires possible. On sait aujourd'hui que des études ont été faites au sujet de cette question. D'ailleurs, récemment, les chercheurs de l'Université du Colorado et de l'Université d'Oxford ont établi les différents risques en fonction des activités. De façon générale, les activités présentées à l'extérieur, comme les festivals et les événements, sont considérées comme étant à faible risque. Dans la plupart des cas, lors d'événements et de festivals, il y a aussi la possibilité de contrôler l'accès en exigeant une preuve ou un passeport vaccinal. Cela dépend des provinces et des territoires dans lesquels on se trouve, certains d'entre eux imposant l'obligation de présenter le passeport vaccinal. En faire autant pourrait nous aider à reprendre nos activités rapidement avec des modèles d'affaires qui sont les nôtres et qui étaient ceux d'avant 2020.

M. Adam Chambers: Je vous remercie.

[Traduction]

Étant donné qu'il serait utile pour vos membres que l'argent soit versé comme le gouvernement l'a déjà promis, diriez-vous qu'il est plus important pour l'industrie que tous les gouvernements offrent une voie très claire vers la réouverture de nos festivals et événements en plein air et le retour à la normale, et que tous les gouvernements doivent coopérer pour assurer une réouverture sécuritaire?

Vous venez de mentionner des études qui ont fait des recommandations ou des observations selon lesquelles les activités de plein air présentent beaucoup moins de risques, mais il est en fait plus important de trouver une façon de revenir à la normale que d'envisager de futurs programmes de subventions et de soutien du revenu pour l'industrie.

[Français]

M. Martin Roy: Dans un monde idéal, cet été, nous reprendrions nos activités à 100 %, et cela réduirait le besoin d'aller chercher des revenus auprès du gouvernement ou des fonds publics pour compenser la perte de nos revenus. J'en conviens.

Maintenant, l'ensemble des organisateurs des festivals et événements au Canada ont aussi besoin d'une certaine prévisibilité, rapidement. Certains territoires la leur fournissent, contrairement à d'autres. Nous savons qu'en Ontario, à partir du 14 mars, il sera possible de se rassembler à l'intérieur et à l'extérieur sans limites de capacité. Mais ce ne sont pas tous les territoires qui ont annoncé une telle chose. J'invite non seulement les membres du Comité, mais aussi les directions de la santé publique, à regarder ce qui se passe ailleurs dans le monde. On voit qu'en Europe et aux États-Unis, par exemple, des activités, des festivals et des événements ont repris. Comme vous le savez, au mois d'avril, se déroulera l'un des principaux festivals au monde, soit le grand festival Coachella, en Californie. Celui-ci accueillera 250 000 personnes et il y aura bien peu de mesures sanitaires en place. Je ne préconise pas l'abandon complet des mesures sanitaires, mais il faut aussi regarder ce qui se fait à l'étranger, suivre la science et se tenir au fait des études qui sont publiées.

Si, jusqu'à maintenant, certaines études nous ont incités à prendre des précautions, il y en a d'autres qui devraient appuyer l'assouplissement des mesures sanitaires.

• (1255)

[Traduction]

M. Adam Chambers: Pour le temps qu'il me reste, je vous redonne la parole, monsieur Lee. Nous passons du temps au Comité à parler de logement. Pourriez-vous nous parler des politiques ou, plus précisément, des personnes qui ont été touchées par les politiques gouvernementales existantes au fil des ans pour ce qui est de trouver des logements, des logements abordables, etc.?

L'autre question est la suivante. Nous avons vu des propositions concernant la demande de logements. Il s'agit d'aider les gens à trouver plus d'argent pour faire une offre de logement. Si cela ne s'accompagne pas d'une augmentation de l'offre, ne va-t-on pas simplement miner l'accessibilité au logement abordable?

M. Ian Lee: J'ai écrit plusieurs articles d'opinion à ce sujet. Le *Globe and Mail* examine actuellement la possibilité d'en publier un sur cette question. Je ne crois pas qu'un soutien du côté de la demande puisse aider à résoudre le problème. Ce serait jeter de l'huile sur le feu. Nous avons une pénurie empirique et mesurable de logements au Canada. L'économiste en chef de la Banque Scotia l'a démontré.

Le président: Merci.

Chers collègues et témoins, cela met fin à notre troisième série de questions. Notre dernier intervenant sera M. Baker, du Parti libéral.

Vous avez quatre ou cinq minutes.

M. Yvan Baker: Mes questions s'adressent à vous, madame Coke. Dans votre témoignage au début de la réunion, vous avez préconisé une campagne de sensibilisation du public pour les services qu'offre Etobicoke Services for Seniors, mais que de nombreux organismes partout au pays offrent également. Sans entrer dans les détails, pourriez-vous nous dire ou nous donner une idée de ce que sont ces services dont vous pensez que les gens doivent être plus conscients?

Mme Alison Coke: Nos services ont tendance à être préventifs. Notre relation tend à être à long terme. En tout premier lieu, les gens utilisent nos services dans les domaines de la santé et la condition physique. Nous faisons de la prévention des chutes, de l'exercice, du mieux-être et des appels de suivi du mieux-être. Avec le

temps, les gens ne pourront peut-être pas faire de l'exercice. Nous leur offrons des choses comme des repas de groupe, des voyages de groupe au centre commercial et d'autres types d'activités récréatives qu'ils ne pourraient peut-être pas faire sans soutien.

Puis nous arrivons au stade où les gens ont vraiment besoin d'un programme de jour pour adultes. Des déficiences cognitives et physiques surviennent. Les familles ont beaucoup de difficulté à prendre soin de leurs proches et ont besoin de relève. Nous allons chercher les clients, nous les accompagnons aux programmes de jour, nous les gardons pour la journée pour faire de l'exercice, manger, écouter de la musique et toutes sortes d'activités, puis nous les ramenons soigneusement à la maison.

Ensuite, le besoin pourrait évoluer vers des soins de relève à domicile. Je ne peux pas m'habiller. Je ne peux pas prendre ma douche. Je ne sais pas quand prendre mes médicaments. Nous envoyons des PSP. À ce sujet, pour chaque personne que nous servons, nous avons un processus d'admission et d'évaluation. Nous suivons leurs progrès. Au fur et à mesure que les choses évoluent, nous recommandons des changements à nos services.

L'une des choses les plus importantes que nous faisons, et je ne crois pas que ce soit possible dans de nombreux endroits, c'est d'offrir des soins de relève à court terme dans notre centre de soins. Cela signifie que si vous prenez soin de votre être cher depuis trois ans et que vous n'avez pas eu de relève, vous pouvez l'inscrire à notre centre de soins. Ils obtiennent du soutien des préposés aux bénéficiaires 24 heures sur 24, sept jours sur sept, de l'aide pour les activités de la vie quotidienne et tous leurs repas, et ils peuvent avoir des conversations. En fait, c'est plus pour l'aidant que pour le client, mais c'est un endroit sûr où ils peuvent se rendre.

Il y a aussi le transport et, comme je l'ai mentionné dans ma présentation, la sécurité alimentaire, qui est devenue un défi de plus en plus important pour nous. Nous faisons des « visites amicales ». Une bonne partie de ce travail est fait par nos bénévoles, qui sont en contact avec une personne âgée. Ils les appellent une ou deux fois par semaine pour leur dire: « Comment allez-vous? De quoi avez-vous besoin? »

Pendant la pandémie, nous avons continué à offrir tous nos programmes virtuels. Si vous participez à notre programme d'exercice une fois par semaine, notre personnel vous appelle une fois par semaine pour voir comment vous allez. Si vous participez à un programme de jour pour adultes trois fois par semaine, nous vous appelions trois fois par semaine.

Ce que nous faisons vraiment, c'est rester en contact. Nous restons là pour soutenir les gens, pour suivre leur situation et nous assurer que les soutiens dont ils ont besoin leur sont fournis, sinon par nous, par ceux qui peuvent le faire. Nous connaissons le paysage.

• (1300)

M. Yvan Baker: Cela est très bien.

Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le président: Nous avons dépassé le temps prévu pour notre réunion, si vous aviez un dernier commentaire, mais merci, monsieur Baker. Cela était très bien.

Madame Coke, merci.

Mme Alison Coke: Merci, monsieur le président.

Le président: Je remercie tous les témoins. Vos observations, vos témoignages et vos réponses aux nombreuses questions ont été excellents, ce qui nous aidera à rédiger notre rapport sur les consultations prébudgétaires.

Au nom de tous les membres du Comité, je remercie le greffier, le personnel et les interprètes de leur présence. Merci de votre parti-

cipation. Cela a été très instructif pour les membres du Comité. Merci.

Au revoir, tout le monde. Passez une excellente journée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>